

DREES MÉTHODES

N° 12 • octobre 2023

Corrections et pondérations de l'enquête ES-Handicap 2018

Dossier méthodologique

Vanessa Bellamy, Thomas Bergeron et Audrey Farges (DREES)

Corrections et pondérations de l'enquête ES-Handicap 2018

Dossier méthodologique

Vanessa Bellamy, Thomas Bergeron et Audrey Farges (DREES)

Retrouvez toutes nos publications sur : drees.solidarites-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur : data.drees.solidarites-sante.gouv.fr

SYNTHÈSE

L'enquête auprès des structures accompagnant des personnes handicapées (ES-Handicap) recueille des informations sur l'activité des établissements, ainsi que sur le personnel qui y travaille et les personnes handicapées qui y sont accompagnées. Elle apporte de nombreux éléments d'analyse sur les caractéristiques et les moyens de ces établissements (effectifs et qualifications des personnels, handicap des personnes, etc.).

En juillet 2019, la collecte de l'enquête ES-Handicap 2018 s'est achevée, laissant place au travail d'apurement des données, d'imputations et de pondérations puis d'études. Les données recueillies portent sur la situation au 31 décembre 2018.

Sur les 13 210 structures faisant partie du champ de l'enquête :

- 10 694 ont répondu aux volets agrégés, soit un taux de réponse de 80,1 %.
- 10 274 ont répondu au volet « Personnel », soit un taux de réponse de 77,8 %.
- 9 682 ont répondu aux volets « Personnes présentes au 31/12/2018 », soit un taux de réponse de 73,2 %.
- 8 097 ont répondu aux volets « Personnes sorties au cours de l'année 2018 », soit un taux de réponse de 61,2 %.

Dans un premier temps, la non-réponse aux volets agrégés (pondération) est traitée à partir de variables connues sur l'ensemble du champ de l'enquête telles que la capacité installée. Dans un second temps, la non-réponse aux volets individuels est traitée, aussi par pondération, à partir des informations des bases agrégées.

Le document qui suit détaille les traitements réalisés lors de cette édition de l'enquête.

SOMMAIRE

■ INTRODUCTION	2
■ PRÉSENTATION DES DONNEES	3
Champ adultes et enfants	3
Champ adultes	3
Champ enfants	4
■ CORRECTIONS	5
Correction du champ	6
Correction des variables	6
Activité	6
Structure	7
Personnel	8
Adupresent, enfpresent, adusorti et enfsorti	8
■ CALAGE SUR MARGES ET PONDERATION	9
Méthode, champ et analyse de la non réponse des établissements	9
Pondération des tables établissements (hors CAMSP et CMPP)	9
Pondération des tables IdentCentre et ActiCentre (CAMSP et CMPP)	11
Pondération des personnels	12
Pondération des personnes entrées en 2018, présentes au 31/12/2018 et sorties en 2018	14
■ DOUBLES COMPTES	18
Qualité des données sur les multiprises en charge	18
Repérage des doubles comptes	22
Nouveau jeu de poids	22
■ CORRECTION DE LA NON-RÉPONSE PARTIELLE ET DERNIÈRES CORRECTIONS DE COHÉRENCE	24
Correction du sexe et de l'année de naissance	24
Dernières corrections de cohérence	24
■ POUR EN SAVOIR PLUS	26
Annexe 1. Questionnaire et nomenclatures	27
Annexe 2. Tableaux détaillés des taux de réponse	28
Annexe 3. Tableaux sur la comparaison des méthodes de pondération	32
Annexe 4. Réponses à la variable utilisée pour identifier les doubles comptes	37
Annexe 5. Méthodes non retenues pour les doubles prises en charge	39
Annexe 6. Tableaux détaillés des doubles comptes repérés	51

■ INTRODUCTION

Initiée en 1982 et renouvelée en 1983, l'enquête Établissements sociaux (ES) a été réalisée tous les deux ans jusqu'en 1997. Elle portait alors à la fois sur les établissements et services pour personnes handicapées et les établissements et services pour personnes en difficulté sociale de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (DOM).

Pour la première fois en 2001, l'enquête ES n'interrogeait que les structures pour personnes handicapées. Depuis, les deux volets de l'enquête (ES « personnes handicapées » et ES « difficulté sociale ») sont séparés et chacun est enquêté tous les quatre ans (l'enquête ES « protection de l'enfance » ayant en outre été, par la suite, dissociée de l'enquête ES « difficultés sociales »). Les dernières collectes de l'enquête ES-Handicap ont été réalisées sur les exercices 2001, 2006, 2010, 2014 et 2018 (collecte au 31 décembre de l'année d'exercice). L'enquête la plus récente porte donc sur l'exercice 2018 (au 31 décembre 2018). L'enquête ES-Handicap fait l'objet d'un arrêté du 27 juin 2017 « relatif au traitement d'une enquête statistique périodique sur les établissements et services sociaux et médico-sociaux, leur personnel et leurs usagers »¹.

Les enquêtes ES-handicap couvrent la France métropolitaine et les DOM y compris Mayotte depuis l'enquête de 2014. Le champ des établissements et services enquêtés évolue au gré des millésimes pour s'adapter aux changements de l'offre médico-sociale. La Drees pilote l'enquête ES-handicap au niveau national, tandis que, depuis l'enquête 2010, les services statistiques des Agence Régionales de Santé (ARS) suivent la remontée des questionnaires et assurent les premiers contrôles et redressements. Auparavant ces fonctions étaient assurées au sein des directions régionales des affaires sanitaires et sociales, les DRASS. Les questionnaires sont à remplir en ligne, via l'application de collecte de la Drees « Elise ». Le repérage des structures à enquêter s'effectue à partir d'une extraction du Fichier national des établissements sanitaires et sociaux du ministère en charge de la Santé (FINESS) mis à jour par les ARS. Certaines informations sont saisies a priori à partir des éléments fournis par le fichier FINESS et éventuellement corrigées par les structures.

Un prestataire est chargé d'envoyer les courriers d'invitation à répondre à l'enquête aux structures, d'assurer une assistance (téléphone et mail), d'effectuer des relances et de prendre en charge une partie des validations de questionnaires.

Pour le millésime 2018 de l'enquête ES-Handicap, le calendrier est le suivant :

- 14/01/2019 : ouverture du site de collecte
- 30/01/2019 au 15/03/2019 : relances
- 15/04/2019 : fin officielle des saisies
- 14/06/2019 : fin de saisie pour les dernières structures
- 15/07/2019 : fin des corrections ARS et fermeture définitive du site de collecte
- 29/01/2020 : envoi des bases brutes aux ARS
- 01/07/2020 : fin de traitement des bases agrégées (corrections et pondération) sauf celles concernant les centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) et les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)
- 06/11/2020 : parution du 1^{er} « [Études et Résultats](#) » sur « [L'offre d'accueil des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux fin 2018](#) »
- 17/02/2021 : fin de traitement des bases relatives aux CMPP et aux CAMSP
- 03/11/2021 : fin de la pondération des bases individuelles

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000035104107>

■ PRÉSENTATION DES DONNEES

Le questionnaire de l'enquête ES-Handicap 2018 est constitué de 8 fiches². Le nombre et le contenu des fiches à renseigner varient selon le type de structure enquêtée :

- Fiche 1 : « Identification de la structure »
 - « Identification de la structure hors CAMSP et CMPP »
 - « Identification de la structure CAMSP et CMPP »
- Fiche 2 : « Activité de la structure »
 - « Activité de la structure hors CAMSP et CMPP »
 - « Activité des CAMSP et CMPP »
- Fiche 3 : « Caractéristiques de la structure »
- Fiche 4 : « Personnel en fonction dans les structures médico-sociales »
- Fiche 5 : « Enfants et adolescents accueillis présents au 31/12/2018 »
- Fiche 6 : « Enfants et adolescents sortis définitivement au cours de l'année 2018 »
- Fiche 7 : « Adultes accueillis présents au 31/12/2018 »
- Fiche 8 : « Adultes sortis définitivement au cours de l'année 2018 »

Les données collectées à partir de ces fiches sont disponibles dans 13 tables distinctes. Ces tables couvrent des champs différents, mais **dans chacune d'elle, le numéro Finess est disponible**, afin de pouvoir les apparier à façon. Une variable « Etat_saisie » indique l'état du questionnaire (non saisi, saisie en cours, validé établissement, validé région ou prestataire, regroupements de données).

Champ adultes et enfants

Les 6 tables listées ci-après sont aussi appelées « tables de cadrage ». Il s'agit de décrire les établissements et les personnels :

- La base « **ident** » reprend les informations de la fiche 1 pour les structures hors CAMSP/CMPP. Celles-ci sont décrites par établissement ou structure
- Les bases « **identcentrep** » et « **identcentres** » reprennent les informations de la fiche 1 pour les structures CAMSP et CMPP. Celles-ci sont décrites par établissement ou structure³.
- La base « **acti** » reprend les informations de la fiche 2 à l'exception de celles qui concernent les CAMSP et les CMPP. Celles-ci sont décrites par unité (une structure ayant une ou plusieurs unités).
- La base « **structure** » reprend les informations de la fiche 3. Celles-ci sont décrites par unité (une structure ayant une ou plusieurs unités).
- La base « **personnel** » reprend les informations de la fiche 4. Il s'agit d'un fichier individuel. L'identification individuelle se fait par un numéro d'ordre.

Champ adultes

- La base « **adupresent** » reprend les informations de la fiche 7. Celles-ci sont décrites par individu. L'identification individuelle se fait par un numéro d'ordre.
- La base « **adusorti** » reprend les informations de la fiche 8. Celles-ci sont décrites par individu. L'identification individuelle se fait par un numéro d'ordre.
- La base « **aduentre** » reprend les informations de la fiche 7 et celles de la fiche 8 seulement si l'adulte est entré durant l'année 2018. Celles-ci sont décrites par individu. L'identification individuelle se fait par un numéro d'ordre.

² On pourra se reporter à la page suivante : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/lenquete-aupres-des-etablis-sements-et-services-pour-enfants-et-adultes#toc-questionnaires> pour une présentation des enquêtes ES-H. On trouvera les questionnaires / fiches de l'enquête ES-H 2018 ici : https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/vf_questionnaire_-_esh2018_0.pdf.

³ Les 2 tables contiennent des CAMSP/CMPP. La différence entre les deux est que la première concerne les structures dites « principales » et la deuxième « secondaires ».

Champ enfants

- La base « **enfpresent** » reprend les informations de la fiche 5. Celles-ci sont décrites par individu. L'identification individuelle se fait par un numéro d'ordre ;
- La base « **enfsorti** » reprend les informations de la fiche 6. Celles-ci sont décrites par individu. L'identification individuelle se fait par un numéro d'ordre ;
- La base « **enfentre** » reprend les informations de la fiche 5 et celles de la fiche 6 seulement si l'enfant est entré durant l'année 2018. Celles-ci sont décrites par individu. L'identification individuelle se fait par un numéro d'ordre ;
- La base « **acticentre** » reprend les informations de la fiche 2 uniquement pour les CAMSP et CMPP. Celles-ci sont décrites par unité (une structure ayant une ou plusieurs unités) et le numéro d'identification est le Finess.

■ CORRECTIONS

Un certain nombre de corrections ont été apportées aux données d'ES-Handicap 2018 afin d'améliorer la cohérence des réponses et pour traiter la non-réponse totale.

Encadré 1 • Questionnaire post-collecte sur les structures non-répondantes

Un questionnaire post-collecte a été envoyé, d'une part, aux structures répondantes, et d'autre part, aux structures non-répondantes. C'est ce dernier qui a été utilisé pour aider aux corrections de l'enquête (Annexe 1). Il contenait notamment les questions suivantes :

- *Vous n'avez pas répondu à l'enquête ES-Handicap 2018 dont la collecte s'est déroulée du 15 janvier au 28 juin 2018. Pourriez-vous nous indiquer la ou les raisons principales de cette non-réponse ?*
- *Si votre structure n'est pas dans le champ de l'enquête ou si elle a répondu sur le questionnaire d'une autre structure (modalités 1 et 2 de la question précédente), merci de nous indiquer votre numéro Finess pour que nous puissions mettre notre base à jour. Si oui, y aviez-vous répondu ?*

L'objectif était d'utiliser les réponses à ces questions afin d'une part, de passer en hors-champ les établissements « non-saisis » (non répondants) qui se déclarent comme tels, et d'autre part, de repérer les « regroupements sauvages », c'est-à-dire des établissements qui ont regroupés leurs réponses sur le questionnaire d'un établissement sans en informer la Hotline. Ces cas sont problématiques dans le sens où, s'ils sont nombreux, ils peuvent tendre à accroître le taux de non-réponse alors qu'il s'agit soit d'établissements hors-champ, soit d'établissements qui ont regroupé leurs réponses (ce qui a également une influence sur le calcul des poids initiaux pour le calage des tables Ident, Acti et Structure).

Le taux de réponse de l'enquête post-collecte est relativement faible (7,6 %). De plus, aucun établissement non répondant à ES-H mais ayant répondu au questionnaire post-collecte ne s'est déclaré hors-champ. Seule une dizaine de « regroupements sauvages » ont donc pu être repérés.

Des appariements successifs ont été réalisés entre les différentes tables et des informations post-collecte sur les non-répondants pour repérer et traiter :

- Les **regroupements d'établissements** qui n'avaient pas signalé qu'un seul d'entre eux répondait pour plusieurs⁴. Le fichier post collecte (encadré 1) a permis de détecter certains de ces cas. Comme pour ceux qui l'avaient signalé aux équipes de collecte, ils ont été passés à l'état de saisie « Regroupement de données ». Une recherche a également été effectuée en comparant les capacités installées renseignées dans l'enquête et celles renseignées dans Finess. En cas d'écart important, ces cas ont été étudiés et certains ont été repérés comme étant des regroupements ;
- Les **faux établissements répondants** : établissements considérés comme répondants par l'application de collecte car ayant ouvert leur questionnaire mais n'ayant répondu à aucune question. On les considère comme non répondants ;
- les **données manquantes** : par exemple un établissement qui a déclaré 100 personnes dans la fiche « adupresent » mais ne répond pas dans les tables de cadrage. Les données manquantes ont été complétées lorsque l'information existait dans une autre table ;
- les **incohérences** : une analyse a été menée entre les tables individuelles et les tables de cadrage issues des fiches 1, 2 et 3 pour repérer les incohérences de collecte ou de saisie au niveau de chaque structure. Ces incohérences ont été corrigées. Par exemple, un établissement déclare 100 personnes dans la fiche « adupresent » mais déclare en accueillir 90 dans les tables de cadrage. Dans ce cas, l'information dans les tables de cadrage a été modifiée à 100. À l'inverse, si l'établissement a déclaré 90 personnes dans le fichier individuel mais 100 dans le fichier de cadrage, aucune des informations n'a été modifiée⁵.

Ci-dessous le détail des corrections :

⁴ Parfois, des établissements se sont regroupés pour répondre à l'enquête : ils ont alors « additionné » toutes leurs données. Certains établissements ont prévenu les équipes de collecte, ils ont alors été passés à l'état de saisie « Regroupement de données », mais d'autres ne l'ont pas signalé lors de la collecte.

⁵ À ce niveau cette incohérence est assumée puisque l'on va ensuite répondre les individus en prenant comme marges les données de cadrage. Dans cet exemple, il y aura bien 100 personnes dans le fichier de cadrage, 90 personnes en données non pondérées et 100 en données pondérées.

Correction du champ

- Correction automatiques⁶ sur les catégories d'établissement (50 cas). Après confrontation des données d'enquête et du Finess, aucune autre incohérence n'a été détectée ;
- Correction manuelle : établissements qui n'étaient pas spécifiés comme regroupements, répondant ou non-répondants à tort (547 cas) ;
- Étude manuelle des commentaires (38 lignes modifiées dans Acti) ;

Correction des variables

Activité

- Capacités installées

Les capacités renseignées dans l'enquête sont parfois différentes de celles présentes dans FINESS (encadré 2). C'est le cas d'environ 2 400 structures. Après analyse des écarts, le chiffre privilégié est celui de l'enquête et, si la valeur est manquante, celui de FINESS⁷.

Encadré 2 • Les extractions Finess et les capacités

Une première extraction du fichier Finess au 31/12/2018 a permis de constituer le champ de l'enquête.

Comme le répertoire est un répertoire avec des modifications / corrections effectuées en continu, une autre extraction Finess a été réalisée afin de pouvoir corriger éventuellement les capacités installées des établissements. Avoir des capacités installées à jour est utile notamment pour les établissements non-répondants, afin de constituer les marges de calage nécessaires pour les tables Ident, Acti et Structure. L'extraction du 4 février 2020, a permis d'attribuer une capacité installée aux établissements non-répondants qui n'en avaient pas renseigné dans la première extraction.

La somme des capacités installées des unités composant un établissement a été utilisée comme variable de calage. En effet, un établissement peut avoir une ou plusieurs unités définies par la combinaison « mode d'accueil/agrément/type d'intervention » - cf. fiches Acti dans le questionnaire. Ce sont bien les établissements dans leur ensemble (en tant qu'agrégation des unités le formant) qui ont été calés et à qui on attribue un poids et non leurs unités. Par ailleurs, dans les fichiers individuels, on sait dans quelle unité est présente la personne accueillie.

- Corrections manuelles des variables « Mode d'accueil », « Agrément de clientèle » et « Type d'intervention » dans Acti (283 cas) quand elles sont manquantes par les informations contenues dans le répertoire Finess.
- Corrections automatiques et manuelles (191 cas) sur la cohérence entre les entrées décrites dans les tables individuelles et le total déclaré dans Acti. La cohérence entre les personnes décrites et le nombre déclaré dans la table de cadrage « acti » n'est pas toujours bonne. Deux cas se présentent :
 - si le nombre d'entrées dans la table « acti » est inférieur à la somme des entrées des tables « enfentre » et « aduentre », le nombre d'entrées de la table « acti » a été corrigé par cette somme ;
 - si le nombre de personnes entrées renseigné dans « acti » est supérieur à la somme des descriptions individuelles, le chiffre n'a pas été corrigé.
- Corrections manuelles sur la cohérence entre les sorties décrites et le total déclaré des sorties dans Acti de la même manière que les corrections sur le nombre de personnes entrées (102 cas).
- Correction de la variable jours d'ouverture ramenée à 365 si elle dépasse 365.

⁶ « Automatique » ne signifie pas un travail réalisé en amont par le prestataire mais bien une création de programme qui permet d'automatiser les corrections programmées.

⁷ Dans le cas où la structure n'a pas renseigné de capacité installée, on a pris celle renseignée par Finess. Dans le cas où la structure a renseigné une capacité installée différente de celle de Finess, on a pris celle renseignée par la structure.

Structure

- La variable PHTOT (nombre total de personnes accueillies) sert au calage des tables individuelles enfants et adultes. Elle a fait l'objet de plusieurs contrôles et corrections :

Elle a été comparée à la somme des effectifs par unité (PH1 à PH12) notamment pour repérer les valeurs incohérentes au niveau de chaque unité :

- Le nombre de personnes accueillies dans « structure » est inconnu et le nombre de personnes accueillies dans « acti » est connu : correction automatique, imputation du nombre de personnes accueillies de « acti » dans « structure » (7 cas) ;
- si le nombre de personnes accueillies dans « structure » est supérieur au nombre de personnes accueillies dans « acti » : correction automatique du nombre de personnes accueillies dans « structure » par le nombre de personnes accueillies dans « acti » quand le nombre de personnes décrites dans les bordereaux individuels est cohérent avec le total dans « acti » ou quand il n'y a aucune personne décrite dans les bordereaux individuels (32 cas)

Elle a été aussi comparée aux lignes décrites dans les tables « enfresent » ou « adupresent » :

- Si PHTOT n'a pas pu être corrigé avec « acti », on cherche à obtenir l'information dans la table « adupresent » ou dans la table « enfresent », si l'information existe, le nombre de ligne est imputé à PHTOT. Si l'information n'existe pas dans la table « adupresent » ou « enfresent », la structure est alors considérée comme non répondante pour les tables individuelles.
- Lorsqu'il est déclaré moins d'enfants ou d'adultes dans cette variable que de lignes décrites dans les tables individuelles, la variable PHTOT est corrigée par le nombre lignes des fiches « adupresent » ou « enfresent ».
- Lorsqu'il est déclaré plus de personnes dans « structure » que de lignes décrites, les données ont été laissées telles quelles.

- Corrections automatiques dans la base « structure » sur la cohérence des informations concernant les personnes handicapées vieillissantes (PHV) (622 cas) ;

Si la structure déclare ne pas avoir de projet d'accueil de personnes handicapées ou bien ne répond pas à cette question, alors qu'elle a indiqué un nombre de places réservées à des PHV au 31/12/2018 différent de 0, la variable sur le projet d'accueil de PHV est corrigée (elle a bien un projet d'accueil).

De la même manière, si la structure déclare ne pas accueillir de personnes de plus de 60 ans ou bien ne répond pas à la question alors qu'elle déclare un nombre de personnes âgés de plus de 60 ans accueillies au 31/12/2018 différent de 0, la variable sur l'accueil de personnes de plus de 60 ans est corrigée. Cette étape est réalisée juste après la suivante afin de tenir compte des corrections sur le nombre de personnes de plus de 60 ans accueillies au 31/12/2018.

En outre, dans les cas où le nombre de personnes de plus de 60 ans est manquant ou bien où le nombre de personnes de 60 ans décrites dans « adupresent » est supérieur au nombre de personnes de plus de 60 ans indiqués dans « structure », la variable de Structure est corrigée du nombre obtenu dans « adupresent ».

Enfin, on vérifie que le nombre de places réservées à l'accueil de PHV est bien inférieur aux capacités totales de la structure. Aucun cas détecté d'incohérence.

- Effectifs du personnels (en nombre et en ETP). Ces deux variables sont utilisées lors de la pondération de la table « personnel ».

- Correction manuelle des observations dans « structure » pour lesquelles il manque au moins une information parmi le nombre de personnel ou le nombre d'ETP (109 cas) à partir de la table « personnel ».
- Correction manuelle des incohérences pour lesquelles le nombre d'ETP est supérieur au nombre de personnels (20 cas) ;
- Correction automatique du nombre de personnels et d'ETP indiqué dans « structure » ou « acticentre » quand le nombre de personnes ou d'ETP dans « personnel » est supérieur : c'est la valeur de la table « personnel » qui est utilisée dans Structure ou ActiCentre (81 cas) ;
- Imputation manuelle dans « structure » pour les établissements pour lesquels le nombre de personnel et d'ETP est manquant :
 - Via les commentaires (6 cas) ;
 - Pour les observations restantes, imputation de la médiane par catégorie sur le nombre de personnel et d'ETP (8 cas).

Personnel

- Correction automatique des valeurs d'ETP : si supérieures à 1, remplacées par 1 (2 cas).
- Correction des années de naissances supérieures ou égal à 2002 (1 cas). Mise en valeur manquante.
- Correction de l'année de prise de fonction : celles antérieures à 1959 sont mise en valeur manquante. Celles égales à 2019 sont ramenées à 2018.
- Mise en valeur manquante des valeurs non comprises dans les nomenclatures pour les variables fonction publique ou convention, fonction principale exercée, diplôme et région d'obtention du diplôme.

Adupresent, enfpresent, adusorti et enfsorti

Pour l'ensemble des variables, mise à blanc des valeurs hors nomenclature ou bien à « aucun » si la modalité renseignée est égale à 98.

- Corrections manuelles sur la cohérence entre date de naissance et année d'entrée (122 cas) :
 - Personne entrée dans la structure avant sa naissance
 - Personne entrée après 2018 : on ramène l'année d'entrée à 2018.
 - Dans les établissements pour adultes, mises à blanc de la date de naissance quand celle-ci est supérieure à 2002. Dans les établissements pour enfants, mises à blanc de la date de naissance quand celle-ci est inférieure à 1982
 - Correction lorsque la date d'entrée est un nombre d'années et non une date : on récupère la date à partir du nombre d'années
 - Mises à blanc de l'année de naissance et de l'année d'entrée lorsque celles-ci sont identiques
 - Mise à blanc de l'année de naissance pour les jeunes nés avant 1990 et pour lesquels la variable « Amendement Creton » n'est pas renseigné ou est égale à « non ».
- Variables « déficience principale » et « déficience associée » :
 - Pour la déficience principale, si celle-ci est manquante et qu'une déficience associée est renseignée, la déficience principale est corrigée par la valeur de la déficience associée.
 - Pour la déficience associée, mise à blanc dans les cas où :
 - la déficience principale n'est pas renseignée et où il est indiqué aucune déficience associée,
 - la déficience associée est identique à la déficience principale
 - la déficience associée est devenue la déficience principale (point précédent).
- Correction de la variable sur l'Amendement CRETON : si la variable est manquante ou bien à « non », alors que la variable sur l'orientation décidée par la CDDPAH est renseignée, sous contrôle que l'année de naissance du jeune soit bien inférieure ou égale à 1998, mise à « oui » de la variable sur l'amendement Creton.
- Variable « Type de scolarisation et Classe/niveau estimé » : s'il est indiqué que le jeune n'est pas scolarisé à la variable Type de scolarisation et que la variable Classe/niveau estimé n'est pas renseignée, correction à « enfant non-scolarisé ». Si une classe est renseignée alors même qu'à type de scolarisation il est indiqué « non-scolarisé », on corrige la variable « Classe » pour qu'elle soit cohérente.

■ CALAGE SUR MARGES ET PONDERATION

Le travail de pondération de l'enquête ES-handicap 2018 reproduit la méthode utilisée pour l'enquête ES-handicap 2014. Est considéré comme répondant un établissement ayant, a minima, toutes les variables nécessaires à la pondération remplies : la capacité installée, le nombre de personnes entrées et sorties au cours de l'année 2018 (« acti »), le nombre de personnes accueillies et l'effectif du personnel (« structure »).

Une pondération est tout d'abord calculée au niveau de chaque établissement, par correction de non-réponse puis calage sur marges. Il est par la suite effectué une autre pondération pour les personnels et les personnes accompagnées.

Méthode, champ et analyse de la non réponse des établissements

Pour combiner à la fois le redressement de la non-réponse totale (en fonction des variables explicatives de la non-réponse) et le respect des totaux de référence⁸, la méthode mobilisée est un calage généralisé, mis en œuvre sous R avec le package Icarus développé par l'INSEE⁹ (équivalent de la macro Calmar2 pour SAS).

Le calage sur marges consiste à faire coïncider la structure des répondants avec celle de l'ensemble des enquêtés. Le biais de non-réponse est réduit si les variables de calage sont corrélées avec celles qui déterminent la non-réponse (modélisation par analyse logistique de la non réponse totale).

Lors de la collecte, des regroupements de structures ont été effectués (voir partie 2 Corrections). Ainsi, dans la comptabilisation du nombre de structures, ne sont alors dénombrées que ces structures « principales » et répondantes, qui agrègent les réponses de plusieurs établissements.

Au total, le nombre de structures est égal au nombre de celles incluses dans le champ de l'enquête (13 628) moins celles qui ont répondu sous un regroupement de données (418), soit un total de **13 210 structures** dans les fichiers d'ES-H 2018.

Le nombre de structures non-répondantes s'élève à 2 516, sur les 13 210 structures maintenues dans le champ, soit un **taux de non-réponse de 19 %**.

L'analyse de la non-réponse totale (modélisation logistique) met en avant des **disparités de réponse selon la catégorie des structures et leur taille (en nombre de places)** : la non-réponse est plus importante au sein des structures de petite taille, et moins importante au sein des structures les plus grandes (voir tableaux en Annexe 2). Ces variables vont nous servir dans la définition des marges de redressement de la non-réponse totale par calage.

Pondération des tables établissements (hors CAMSP et CMPP)¹⁰

Les tables de niveau établissement (« ident », « acti » et « structure ») ont toutes le même statut de réponse et la même pondération. Le calage généralisé consiste en :

- une pondération des répondants par l'inverse du taux de réponse, éventuellement calculée par strate,
- une repondération par un calage sur marge.

Les poids initiaux sont calculés comme l'inverse du taux de réponse, selon 4 tranches de taille d'établissement (catégorie_taille) : 4 quartiles par catégorie de structure (26 catégories). La variable utilisée pour déterminer la taille d'un établissement est le nombre de places installées.

Tableau 1 • Distribution des poids initiaux des tables Ident, Acti et Structure

Minimum	Q1	Médiane	Moyenne	Q3	Maximum
1	1,133	1,174	1,184	1,218	2,286

Source > ES-Handicap 2018.

Les marges (des variables dites auxiliaires) sont (tableau 3) :

⁸ Les marges des variables dites auxiliaires, qui doivent être corrélées aux variables étudiées.

⁹ <https://www.rdocumentation.org/packages/icarus/versions/0.3.1>

¹⁰ L'activité des CAMSP-CMPP s'organise sous la forme d'une file active et ne fonctionne pas autour de la notion des capacités installées, c'est pourquoi un autre choix de marges de calage a été mobilisé pour ces structures.

- le nombre de structures par catégorie,
- la somme des capacités installées par catégorie¹¹.

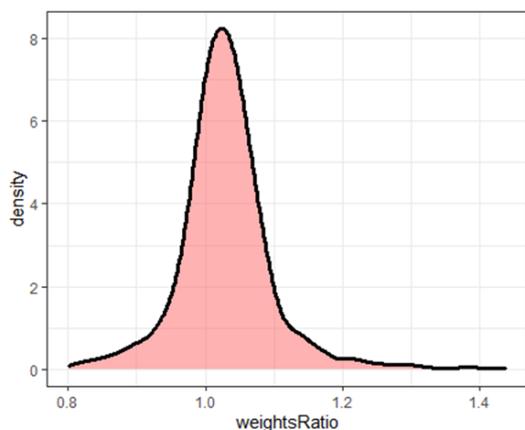
Calibration grâce au package Icarus

```
pdfin13$poids_etab <- calibration(data = repondant_strate,
  marginMatrix = m_margin,
  colweights = "poids_init",
  method = "logit",
  bounds = c(0.8, 3),
  description = TRUE,
  exportDistributionTable = TRUE)
```

La fonction de distance¹² est une fonction logit. Les rapports entre poids initiaux¹³ et poids finaux sont bornés par l'intervalle [0,8 ; 3]. Les poids finaux s'éloignent peu des poids initiaux :

Tableau 2 • Distribution du ratio des poids finaux sur les poids initiaux des tables Ident, Acti et Structure

0 %	1 %	10 %	25 %	50 %	75 %	90 %	99 %	100 %
0,8012	0,8393	0,9533	0,9942	1,0339	1,0727	1,1116	1,3013	1,4611



Source > ES-Handicap 2018.

Tableau 3 • Marges de calage des tables Ident, Acti et Structure (hors CAMSP et CMPP)

Catégorie d'établissements	Capacités installées	Nombre d'établissements
Instituts médico-éducatifs (IME)	71 010	1 298
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (Itep)	15 820	462
Établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés	5 680	200
Établissements pour déficients moteurs	7 178	144
Établissements pour déficients auditifs	4 337	71
Instituts pour déficients visuels	1 564	29
Instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles	911	18
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad)	55 914	1 797
Établissements d'accueil temporaire d'enfants handicapés	306	24

¹¹ Le choix fait en 2018 a été de suivre la méthode de pondération qui avait été utilisée pour l'édition 2014, afin d'avoir des résultats comparables d'une édition à l'autre. En particulier la région n'est pas une variable de calage. En effet, les régions étant très inégales il aurait fallu faire des regroupements de certaines modalités des variables de calage, idéalement différentes selon les régions (ce qui pourrait être fait dans le cadre de pondérations régionales spécifiques).

¹² Les estimateurs calés ont tous la même précision (asymptotique), quelle que soit la méthode utilisée.

¹³ C'est-à-dire les poids après traitement de la non-réponse.

Jardins d'enfants spécialisés	165	8
Établissements expérimentaux pour l'enfance handicapée	2 068	114
Établissements et services d'aide par le travail (Esat)	118 973	1 496
Centres de rééducation professionnelle (CRP)	9 472	82
Centres de préorientation pour adultes handicapés	1 172	45
Unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS)	598	33
Foyers occupationnels et foyers de vie pour adultes handicapés	53 778	1 813
Foyers d'hébergement pour adultes handicapés	38 454	1 292
Maisons d'accueil spécialisées (MAS)	29 301	706
Foyers d'accueil médicalisés pour adultes handicapés (Fam)	29 183	992
Foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés	3 397	92
Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)	43 231	1 040
Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)	11 488	424
Établissements d'accueil temporaire d'adultes handicapés	817	63
Établissements expérimentaux pour adultes handicapés	3748	145
Établissements d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM)	461	14
Établissements d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (EANM)	255	10

Source > ES-Handicap 2018.

Pondération des tables IdentCentre et ActiCentre (CAMSP et CMPP)

La méthode de pondération pour ces structures est un calage sur marges (package R Icarus de l'Insee).

Les poids initiaux sont calculés comme l'inverse du taux de réponse par catégorie.

Les marges mobilisées sont (tableau 5) :

- le nombre de structures par catégorie ;
- le nombre de structures par statut de l'entité juridique (Association Utilité publique, Association Non Utilité publique, Établissement Public Communal hospitalier, Autre statut juridique) ;
- le nombre de structures par taille de la population de la commune (plus ou moins 10 000 habitants).

Ces structures fonctionnent sur la base d'une file active (nombre de personnes reçues au moins une fois dans l'année) et n'ont donc pas de capacité installée, la stratification ne fait donc pas intervenir la taille des établissements.

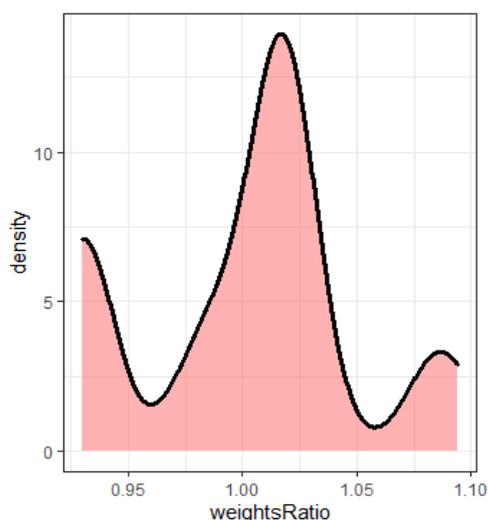
La fonction de distance est une fonction exponentielle. Cette méthode, appelée également raking ratio, est mobilisée dans le cas où les variables de calage sont toutes catégorielles.

Calibration grâce au package Icarus

```
pdfin_centre$poids_etab <- calibration(data = repondant_strate,
marginMatrix = m_margin,
colweights = "poids_init",
method = "raking",
popTotal = N)
```

Tableau 4 • Distribution du ratio des poids finaux sur les poids initiaux pour les tables IdentCentre et ActiCentre

0 %	1 %	10 %	25 %	50 %	75 %	90 %	99 %	100 %
0,9300	0,9300	0,9300	0,9799	1,0159	1,0161	1,0849	1,0939	1,0942



Source > ES-Handicap 2018.

Tableau 5 • Marges de calage pour les tables IdentCentre et ActiCentre

	Catégories d'établissements		Statut de l'entité juridique				Taille de la commune	
	CMPP	CAMSP	Association d'utilité publique	Association non d'utilité publique	Établissement public communal hospitalier	Autre	Petite commune	Grande commune
Nombre d'établissements	407	319						
			227	341	53	105		
							568	158

Source > ES-Handicap 2018.

Pondération des personnels¹⁴

Certains établissements répondants n'ont pas renseigné suffisamment de lignes dans la fiche « personnel ». Cette non-réponse partielle nécessite un recalage. La méthode de pondération est un calage sur marges (package R Icarus de l'Insee).

Avant repondération de la table « personnel », le taux de complétude des descriptifs des personnels est égal à 82 % (en nombre de personnes et ETP) (tableau 7). Il est estimé comme le ratio entre le nombre de personnes (en ETP) décrites par les établissements (après pondération de niveau établissements) sur le nombre d'ETP déclarés par les établissements dans le volet « Structure » (après pondération).

Les poids initiaux avant calage sont obtenus pour chaque catégorie d'établissement en divisant le nombre de personnes (en ETP) pondéré par le poids établissement par le nombre de personnes (en ETP).

De cette façon, la non-réponse totale des structures est prise en compte et les établissements non-répondants au volet « Personnel » sont considérés comme non-répondants uniquement pour ce dernier.

Les marges mobilisées sont (tableau 7) :

- la somme des effectifs de personnel indiqués par les répondants et pondérés par le poids établissement par catégorie ;
- la somme des ETP de personnel indiqués par les répondants et pondérés par le poids établissement par catégorie.

¹⁴ Certains établissements répondent au volet « structure » mais pas au volet « personnel » ; de ce fait, le poids établissement utilisé ici devrait être recalculé sur les seuls établissements qui répondent au volet « personnel ». Cette méthode a été testée mais ne concerne que sept établissements. Ayant déjà publié des données sur les personnels, nous n'avons pas retenu cette méthode pour ES-H 2018, les effets étant marginaux.

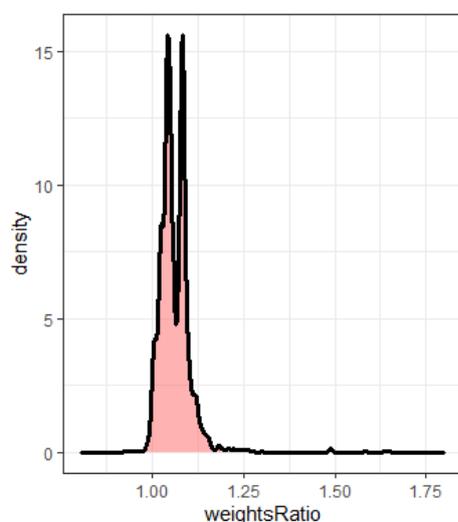
La pondération est estimée au niveau de chaque membre du personnel.
La fonction de distance est une fonction logit. Les rapports entre poids initiaux et poids finaux sont bornés par l'intervalle [0,8 ; 1,8].

Calibration grâce au package Icarus

```
pdfin_perso$poids_perso <- calibration(data = repondant_strate,
marginMatrix = m_margin,
colweights = "poids_persoinit2",
method = "logit",
bounds = c(0.8, 1.8))
```

Tableau 6 • Distribution du ratio des poids finaux sur les poids initiaux pour la table Personnel

0 %	1 %	10 %	25 %	50 %	75 %	90 %	99 %	100 %
0,8061	1	1,0198	1,0388	1,0522	1,0836	1,1018	1,2087	1,7991



Source > ES-Handicap 2018.

Tableau 7 • Valeurs avant calage et marges de calage pour la table Personnel

Catégorie d'établissements	ETP		Effectifs	
	Valeur avant calage	Marge	Valeur avant calage	Marge
Instituts médico-éducatifs (IME)	39 626	46 041	48 665	56 814
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (Itep)	10 945	12 534	13 856	16 354
Établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés	5 492	6 440	7 402	8 709
Établissements pour déficients moteurs	5 362	6 392	6 878	8 201
Établissements pour déficients auditifs	2 702	2 997	3 666	4 171
Instituts pour déficients visuels	1 279	1 346	1 886	1 979
Instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles	638	657	910	946
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad)	14 005	15 938	24 591	28 680
Établissements d'accueil temporaire d'enfants handicapés	117	235	200	376
Jardins d'enfants spécialisés	76	84	131	161
Établissements expérimentaux pour l'enfance handicapée	730	1 163	1 013	1 575
Établissements et services d'aide par le travail (Esat)	21 524	25 376	25 764	30 665
Centres de rééducation professionnelle (CRP)	2 717	3 030	3 510	3 912
Centres de préorientation pour adultes handicapés	343	399	986	1 188

Unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS)	179	258	545	743
Foyers occupationnels et foyers de vie pour adultes handicapés	29 067	36 485	36 723	46 428
Foyers d'hébergement pour adultes handicapés	14 545	17 946	20 244	25 181
Maisons d'accueil spécialisées (MAS)	29 225	36 152	33 901	41 966
Foyers d'accueil médicalisés pour adultes handicapés (Fam)	24 363	31 423	29 964	38 714
Foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés	1 296	1 517	1 572	1 861
Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)	4 102	5 185	6 859	8 788
Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)	2 713	3 367	4 318	5336
Établissements d'accueil temporaire d'adultes handicapés	271	436	445	728
Établissements expérimentaux pour adultes handicapés	701	1 048	1 000	1 527
Établissements d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM)	495	525	585	631
Établissements d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (EANM)	106	129	144	181

Source > ES-Handicap 2018.

Pondération des personnes entrées en 2018, présentes au 31/12/2018 et sorties en 2018

Deux méthodes ont été testées pour la pondération des individus.

Pour l'enquête ES-H 2014, il avait été utilisé un calage sur marges de chacune des tables prises séparément (par exemple pour les enfants, on cale « enfentre », « enfpresent » et « enfsorti » séparément). Une seule variable de calage était mobilisée, le calage était donc une « règle de trois ».

La variable de calage était le nombre de personnes présentes au global, renseigné sur le bordereau « Structure », pondéré par le poids de la structure afin de tenir compte de la non-réponse totale.

Le poids affecté à chaque personne décrite dans les bordereaux « Entre », « Present » et « Sorti » était ainsi le ratio calculé par catégorie entre personnes décrites et personnes entrées/présentes/sorties total pondérées par le poids de la structure.

Pour cette nouvelle édition de l'enquête en 2018, une nouvelle méthode de pondération est mise en place pour les adultes et enfants, car l'inconvénient majeur de l'ancienne méthode est qu'un même individu n'avait pas le même poids selon la table dans laquelle il se trouvait (ainsi, un enfant entré au cours de l'année 2014 et toujours présent au 31/12/2014 n'avait pas le même poids dans la table « enfentre » et « enfpresent »), ce qui pouvait générer des incohérences dans les résultats. La nouvelle méthode vise à corriger ceci en calant simultanément les fichiers « Présent » et « Sorti ». Le fichier « Entre » est construit a posteriori (encadré 3).

- Les fichiers « Présent » et « Sorti » (adultes et enfants séparément) ont été empilés pour effectuer ce calage simultané.
- Le poids initial d'un individu est celui de l'établissement dans lequel la personne est accompagnée. Les marges mobilisées sont les nombres de personnes entrées, présentes et sorties par catégories de structures.

Encadré 3 • Création des tables « entrées » à partir des tables « présents » et « sortis »

Comme en 2014, les tables « Entre » enfants et adultes, ont été construites après la collecte. Elles sont constituées :

- des personnes dont la date d'entrée est 2018 dans les tables « Present »,
- et des personnes sorties au cours de l'année 2018 mais dont la date d'entrée est également 2018 (information disponible dans les tables « Sorti »). Pour ces personnes, une indicatrice de sortie (0/1) dans les tables « Entre » est créée.

Les personnes entrées en 2018 peuvent donc être :

- toujours présentes dans la structure au 31/12/2018 : elles sont donc décrites dans les tables « Present » et « Entrée » ;
- sorties au cours de l'année 2018 : elles sont donc décrites dans les tables « Sorti » et « Entrée ».

Les personnes présentes au 31/12/2018, entrées en 2018, mais accompagnées par une unité d'accueil temporaire n'ont pas été incluses dans les tables « Entre ».

Remarque : comme en 2014, une consigne indique que les personnes sorties d'une unité d'accueil temporaire ne doivent pas être décrites. Certaines personnes sorties d'une unité d'accueil temporaire l'ont été malgré tout ; elles ont été supprimées de la base des sorties.

Le calage, avec l'ancienne méthode, se faisait par catégorie de structure. Afin que le calage puisse converger dans la nouvelle méthode, il a fallu « desserrer » la contrainte de la catégorie de structure, en regroupant des catégories :

- Pour les structures accompagnant les adultes handicapés, on passe de 15 à 11 catégories :
 - Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)
 - Centres de rééducation professionnelle (CRP)
 - Maisons d'accueil spécialisées (MAS)
 - Unités d'évaluation, de réentrainement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS)
 - Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)
 - Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)
 - Foyers d'hébergement pour adultes handicapés
 - Foyers occupationnels et foyers de vie pour adultes handicapés
 - Regroupement des Foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés et Établissements d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (EANM)
 - Regroupement des Établissements expérimentaux pour adultes handicapés, Établissements d'accueil temporaire d'adultes handicapés et Lieux de vie et d'accueil (LVA)
 - Regroupement des Foyers d'accueil médicalisés pour adultes handicapés (FAM) et des Établissements d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM)
- Pour les structures accompagnant les enfants handicapés, on passe de 12 à 9 catégories:
 - Instituts médico-éducatifs (IME)
 - Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)
 - Établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés
 - Établissements pour déficients moteurs
 - Instituts pour déficients visuels
 - Établissements pour déficients auditifs
 - Instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles
 - Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)
 - Regroupement des Établissements expérimentaux pour l'enfance handicapée, Établissements d'accueil temporaire d'enfants handicapés, Foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés, Jardins d'enfants spécialisés et Lieux de vie et d'accueil (LVA)

Les méthodes utilisées pour les enfants et les adultes sont, respectivement, la méthode du raking ratio et la méthode logit bornée.

- Pour les adultes, la méthode du raking ratio a été choisie car l'étendue des poids ([0,8254 ; 4,7170]) est légèrement moins élevée que pour la méthode linéaire ([0,8274 ; 4,7178]). La méthode logit bornée n'a pas convergé sauf pour des bornes jugées beaucoup trop étendues.
- Pour les enfants, la raison est similaire : [0,87 ; 2,83] pour la méthode linéaire, [0,87 ; 2,83] pour le raking ratio et [0,87 ; 2,82] pour la méthode logit.

Après ce calage, les trois tables (« entrants », « sortis » et « présents ») pour chacun des champs (adultes et enfants), ont été reconstituées.

La nouvelle méthode a pour avantage de donner le même poids à un même individu identifié dans plusieurs tables. En revanche, l'étendue des poids a sensiblement augmenté : pour les tables « enfresent » et « enfsorti », respectivement 1,2 % et 8,6 % des poids sont supérieurs aux valeurs maximales obtenues avec l'ancienne méthode (respectivement 1,64 et 1,33). Pour les tables « adupresent », « aduentre » et « adusorti », respectivement 4 %, 2,2 % et 23,8 % des poids sont supérieurs aux valeurs maximales obtenues avec l'ancienne méthode (respectivement 1,56, 4,29 et 1,35) (tableaux détaillées en Annexe 3).

Du fait des regroupements de catégories effectuées afin de « desserrer » les contraintes, le nombre de personnes handicapées présentes, entrées et sorties par catégories de structures se trouve ainsi modifié pour les catégories d'établissements regroupés, par rapport à l'ancienne méthode¹⁵.

S'agissant des personnes handicapées présentes au 31/12/2018, les changements les plus significatifs s'observent pour des catégories de structures dont les effectifs sont relativement faibles (foyers d'hébergement pour enfants et adolescents et jardin d'enfants côté enfants handicapés, accueil temporaire pour les adultes handicapés). Pour les personnes handicapées sorties au cours de l'année 2018, les changements ne sont pas très importants. On constate en revanche quelques variations non négligeables pour les personnes handicapées entrées au cours de 2018, notamment pour l'accueil temporaire concernant les enfants handicapés (+ 274 %) et les adultes (+ 66 %, tableau 8 tableaux détaillées en annexe 3).

Tableau 8 • Personnes handicapées présentes au 31/12/2018 accompagnées en structures pour enfants handicapés avec les deux méthodes de pondération

	Ancienne pondération	Nouvelle pondération	Différence (nouvelle – ancienne)	Différence en % [(nouvelle-ancienne)/ancienne]
IME	72 049	72 049	0	0%
Itep	15 964	15 964	0	0%
Établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés	5 933	5 933	0	0%
Établissements pour déficients moteurs	7 081	7 081	0	0%
Établissements pour déficients auditifs	4 363	4 363	0	0%
Instituts pour déficients visuels	1 503	1 503	0	0%
Instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles	922	922	0	0%
SESSAD	57 851	57 851	0	0%
Accueil temporaire Enfants*	302	348	47	15%
Jardin d'enfants*	178	208	30	17%
Expérimental enfants*	2 379	2 303	-76	-3%
Foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés*	186	219	33	18%
Total Enfants	168 710	168 744	34	0%

Note > * : catégories regroupées pour le calage.

Source > ES-Handicap 2018.

¹⁵ Uniquement dans les tables « enfentre », « enfresent », « enfsorti », « aduentre », « adupresent » et « adusorti ». La table « acti » affiche toujours bien sûr le bon nombre (la marge) de personnes accueillies par type de structures.

Tableau 9 • Variables de calage pour chaque table

Table	Variables de calage
Identcentrep, identcentres et ActiCentre (CAMSP et CMPP)	Catégorie de structure, statut de l'entité juridique et taille de la commune
Ident, Acti et Structure	Catégorie de structure et capacités installées
EnfEntre, AduEntre, EnfPresent, AduPresent, EnfSorti et AduSorti	Nombre de personnes entrées, de personnes présentes et de personnes sorties par catégorie de structure
Personnel	Catégorie de structure, effectifs du personnel en nombre de personnes, effectifs du personnel en ETP

■ DOUBLES COMPTES

Est considérée comme double compte, lorsque l'on raisonne sur l'ensemble des structures enquêtées, une personne accueillie dans deux structures différentes au même moment (ici au 31/12/2018).

Si l'on s'attache à ne donner que des statistiques par type de structure, il est tout à fait légitime que cette personne, accueillie dans deux établissements, soit comptabilisée deux fois : elle est comptabilisée par exemple à la fois dans un ESAT et un foyer.

En revanche, si l'on souhaite comptabiliser le nombre de personnes accueillies dans l'ensemble des structures du territoire, il ne faut pas la compter deux fois. Le travail mené ci-après doit permettre de donner un nombre fiable de personnes accompagnées en structures médico-sociales en France au 31 décembre 2018¹⁶. Il s'effectue en deux temps : tout d'abord le repérage des personnes concernées et ensuite leur traitement statistique.

Qualité des données sur les multiprises en charge

Une nouvelle variable a été introduite en 2018 afin de détecter les multiprises en charges. Cette variable possède plus d'une quarantaine de modalités de réponses (type de structure en plus de la structure enquêtée) et il est possible de donner jusqu'à 5 réponses par individu concerné (dans l'enquête, une personne peut donc être accueillie jusque dans 6 structures en même temps). Elle va participer au travail de repérage des doubles comptes, en l'absence d'identification unique des personnes accueillies (encadré 4).

Il est demandé, pour chaque personne accompagnée (adulte comme enfant), si elle suit d'autres soins ou est accompagnée hors de la structure enquêtée : « Autres soins et/ou accompagnements hors de la structure enquêtée »¹⁷. Si c'est le cas, il est demandé dans quel type d'établissement des autres soins / accompagnement sont suivis (on ne demande que le type de structure, ni son nom ni son FINESS).

Les personnes accueillies n'ont, le plus souvent, pas d'autre accompagnement : c'est le cas pour 62 % d'entre elles. Par ailleurs, un nombre non négligeable de personnes ont répondu avoir un autre accompagnement dans une structure qui ne fait pas partie du champ de l'enquête (tableau 10 et annexe 4 : tableau A4-1).

Tableau 10 • Part de personnes selon la 1^{ère} réponse à la variable « Autres soins et/ou accompagnements hors de la structure enquêtée » (en %)

Accompagnement par une autre structure dans le champ de l'enquête	12,7
Accompagnement hors du champ de l'enquête	8,1
Autres types d'accompagnement ou Inconnu	11,4
Pas d'autre soins ou accompagnement	40,7
Non-réponse	27,2

Source > ES-Handicap 2018.

Afin de tester la fiabilité de cette nouvelle variable, nous avons croisé, **pour les seuls adultes qui n'ont pas déclaré d'autre accompagnement ou qui n'ont pas répondu à cette question**, la catégorie d'établissement enquêtée avec deux autres variables qui sont demandées par ailleurs dans l'enquête :

- l'activité ou l'accueil éventuel en journée (tableau 11) ;
- le type d'hébergement ou de logement au 31 décembre 2018 (tableau 12).

On constate ainsi que la fiabilité de la nouvelle variable n'est pas totalement acquise : à partir des croisements réalisés, **23 682 adultes d'après le tableau 11 et 15 275 d'après le tableau 12** (adultes qui peuvent être les mêmes), qui n'avaient pas déclaré de suivi ailleurs que dans la structure enquêtée, peuvent être considérés comme des doubles comptes (cases roses dans les tableaux 11 et 12).

Il nous semble donc nécessaire de construire de nouvelles variables de multiprise en charge, à partir non pas de la seule question sur la multiprise en charge, mais des trois questions. Nous avons donc construit deux nouvelles variables :

¹⁶ Ce travail n'a pas été mené lors de l'édition 2014.

¹⁷ Voir le dictionnaire des codes en annexe 1.

- « PECEXT » (pour prise en charge à l'extérieur) reprend la première réponse (et uniquement la première) à la variable « Autres soins et/ou accompagnements hors de la structure enquêtée » et la corrige grâce aux questions sur l'activité ou l'accueil en journée et le type d'hébergement ou le logement pour les personnes n'ayant pas déclaré d'autre accompagnement. Par exemple, les personnes pour lesquelles « travail en ESAT » a été indiqué comme activité ou accueil en journée par une structure qui n'est pas un ESAT et pour lesquelles aucun autre accompagnement n'a été indiqué seront considérées comme ayant une prise en charge à l'extérieur de type ESAT. Cette façon de procéder a été appliquée aux foyers d'hébergement pour adultes handicapés, CRP, MAS, foyers occupationnels et foyers de vie pour adultes handicapés et ainsi qu'aux FAM ;
- « PECEXT_j » est une indicatrice construite à partir de PECEXT, indiquant s'il y a une prise en charge à l'extérieur ou non, afin de faciliter les traitements.

La prise en compte de l'activité ou l'accueil éventuel en journée et du type d'hébergement ou de logement au 31 décembre 2018 pour la construction de la variable « PECEXT » a permis de corriger 35 794 observations pour lesquelles nous n'avions pas d'autre accompagnement auparavant : ceci fait passer la non-réponse à la nouvelle question introduite en 2018 de 62 à 49 % (177 974 observations à 142 180, sur 287 240 réponses d'adultes handicapés au total).

La nouvelle variable PECEXT va servir de base au pré-repérage décrit dans la section suivante.

Encadré 4 • Absence d'identifiant individuel unique

On notera qu'il n'existe pas d'identifiant unique pour chaque individu accueilli et que cela pose des problèmes dans le repérage des individus « identiques » dans la suite de l'analyse. Pour le repérage des doubles comptes, la seule question sur la multiprise en charge ne suffit en effet pas puisqu'il faut repérer, dans un autre établissement, l'individu en question afin de pouvoir traiter ces doubles comptes. Une clé unique permettrait aussi de repérer les doublons au sein même des établissements / unités.

Tableau 11 • Croisement entre la catégorie d'établissement et l'activité en journée pour les adultes n'ayant pas d'autres accompagnements ou n'ayant pas renseigné la variable « Autres soins et/ou accompagnements hors de la structure enquêtée »

	Travail en ESAT à temps plein	Travail en ESAT à temps partiel + activités occupationnelles (SAS, accueil de jour ...)	Travail en ESAT à temps partiel seulement	Travail dans une entreprise adaptée	Travail en milieu ordinaire	En formation ou en stage	Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	Accueil en foyer occupationnel, foyer de vie ou accueil de jour	Accueil en MAS	Accueil en FAM	Autre activité ou accueil en journée	Sans activité professionnelle ou accueil médico-social en journée	<NA>
ESAT	46 761	2 511	7 909	1	117	11	0	23	0	1	44	37	3 170
CRP	0	0	0	0	22	4 604	9	0	0	0	0	0	603
Foyers d'hébergement pour adultes handicapés	9 727	1 014	998	64	99	111	44	1 402	0	15	279	706	738
Foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés	353	83	19	1	5	3	0	1 071	0	0	55	43	43
MAS	24	9	0	3	19	5	6	81	15 834	29	194	555	2 553
Établissements expérimentaux pour adultes handicapés	59	59	5	20	134	76	111	175	14	68	141	297	220

Foyers occupationnels et foyers de vie pour adultes handicapés	206	634	34	0	8	32	157	26 970	29	82	764	856	2 569
Établissements d'accueil temporaire d'adultes handicapés	3	16	0	0	1	1	0	108	8	4	114	61	98
FAM	19	2	0	3	2	29	0	838	35	14 731	250	231	1 839
SAMSAH	188	37	99	14	222	147	114	78	2	3	343	2 692	650
SAVS	4 401	175	751	520	1 161	310	583	178	3	3	707	7 372	2 205
EAM	0	0	0	0	0	0	0	11	0	361	0	0	43
EANM	20	0	1	0	0	0	0	109	0	0	0	0	1
LVA	0	0	0	0	0	0	0	7	0	0	0	0	8
UEROS	8	0	0	1	8	100	12	0	0	0	47	108	19

Note > Les possibilités de doubles comptes non repérables via la variable "AUTRES" sont identifiés en gris clair.

Lecture > Parmi les adultes n'ayant pas d'autres accompagnements renseignés, 46 761 sont accompagnés par un ESAT et ont pour activité en journée de travailler en ESAT à temps plein.

Source > ES-Handicap 2018.

Tableau 12 • Croisement entre la catégorie d'établissement et l'hébergement pour les adultes n'ayant pas d'autres accompagnements ou n'ayant pas renseigné la variable « Autres soins et/ou accompagnements hors de la structure enquêtée »

	Logement personnel, partagé, cohabitation*	Hébergé chez parents, proches	Logement institutionnel dans la Cité (logement collectif, foyer éclaté, ...)	Famille d'accueil	Foyer d'hébergement	Foyer occupationnel ou foyer de vie	MAS	FAM	Établissement de santé	Établissement social (maison relais, résidence-accueil, CHR, ...)	Établissement pour personnes âgées	Centre de rééducation professionnelle (CRP)	Internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale	Hospitalisation de nuit	Autre	Inconnu	<NA>
ESAT	24 000	20 732	1 182	567	9 808	19	1	17	27	102	2	19	184	6	51	492	3 376
CRP	2 015	84	10	0	0	2	0	0	1	0	0	2 250	64	0	8	0	804
Foyers d'hébergement	383	205	1 014	16	12 558	421	0	12	1	20	118	18	11	0	18	0	402
Foyers d'accueil polyvalent	45	392	140	23	515	485	0	0	0	0	22	0	0	0	3	0	51
MAS	116	1 097	1	30	245	7	16 596	13	22	3	2	92	91	0	16	19	962
Établissements expérimentaux	470	386	40	5	74	93	13	61	3	3	3	0	6	2	61	0	159
Foyers occupationnels	559	5 713	201	347	1 615	21 981	29	115	18	14	58	41	55	2	32	94	1 467
Établissements d'accueil temporaire	26	225	3	26	9	4	8	5	2	7	1	0	4	0	5	1	88
FAM	164	866	17	30	98	700	69	15 392	37	83	2	1	26	4	15	8	467
SAMSAH	3 084	798	40	14	33	10	0	20	5	69	6	0	16	1	17	12	464
SAVS	14 072	1 641	333	52	164	6	1	1	12	163	54	1	15	0	56	5	1 793
EAM	30	29	0	0	0	6	40	263	0	0	0	0	0	0	0	0	47
EANM	1	42	0	2	24	60	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
LVA	0	0	0	0	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
UEROS	178	59	2	2	3	0	0	0	0	0	0	19	16	0	12	0	12

Note > Les possibilités de doubles comptes non repérables via la variable "AUTRES" sont identifiées en rose clair.

Lecture > Parmi les adultes n'ayant pas d'autres accompagnements renseignés, 24 000 sont accompagnés par un ESAT et ont pour hébergement leur propre logement, un logement partagé ou sont en cohabitation.

Source > ES-Handicap 2018.

Repérage des doubles comptes

La notion de double compte est à bien distinguer de celle de doublons. Un doublon sera dans notre enquête une personne renseignée par erreur deux fois au même moment dans le même établissement. Avec une clé d'identification composée de toutes les variables disponibles, il n'a pas été trouvé de doublon strict. On considère donc qu'il n'y a pas de doublon intra-établissement dans ES-H 2018.

Quel est le lien entre doubles comptes et multiprise en charge ?

Dans ES-H 2018, les doubles comptes ne sont qu'un sous-ensemble de la multiprise en charge. En effet, si la structure répond qu'une personne reçoit un autre accompagnement hors de la structure enquêtée, elle doit mentionner dans quel type de structure. Or, toutes les structures possibles ne font pas forcément partie des établissements enquêtés par ES-H. On peut ainsi repérer avec cette variable les individus ayant un autre accompagnement dans un établissement hors du champ de l'enquête ES-H, par exemple en EHPAD (cf. nomenclature de la variable dans « enfpresent » ou « adupresent »). Il y aura bien multiprise en charge, mais sans double compte dans ES-H.

Le repérage des doubles comptes se fait donc par la réponse positive à la variable PECEXT, nouvelle variable de multi prise en charge **et** par l'appartenance, pour chaque croisement possible, à l'ensemble ((CATEGORIE = X ; AUTRES ACCOMPAGNEMENT= Y) x (CATEGORIE = Y ; AUTRES ACCOMPAGNEMENT = X))¹⁸. Avec X et Y des types d'établissements n'appartenant qu'au champ de l'enquête ES-H. Par exemple, les adultes accompagnés principalement en foyer d'hébergement étant par ailleurs accompagné en ESAT et vice versa. Ainsi, les accompagnements dans des établissements ne faisant pas partie du champ de l'enquête (les EHPAD par exemple), sont exclus.

D'autres méthodes ont été testées mais n'ont pas été retenues (cf. Annexe 5).

Résultats sur les doubles comptes

En suivant la méthode définie plus haut, on comptabilise **3 245 enfants et 74 274 adultes pris en charge par deux établissements du champ de l'enquête ES-H 2018** (voir Annexe 5 pour le détail par catégorie d'établissement).

Nouveau jeu de poids

Une fois ces doubles comptes repérés nous constituons un deuxième jeu de poids, en utilisant la méthode de partage des poids : pour chaque individu repéré comme double compte, on divise par deux son poids dans chaque structure qui l'accueille¹⁹.

Ce jeu de poids ne devra être utilisé que dans les études sur les personnes accueillies, sans détail par type de structure. Par exemple pour faire la répartition de ces personnes par leurs seules caractéristiques individuelles (sexe, âge etc.) sur l'ensemble des établissements de l'enquête.

⇒ **Aucun croisement avec la catégorie d'établissement ne devra être réalisé en utilisant ce nouveau jeu de poids.**

Pour les individus repérés comme doubles comptes, une nouvelle variable de poids a donc été créé (« poids_dc ») : le poids des individus concernés a été divisé par 2, le poids des individus non concernés (non repérés comme doubles comptes) est resté identique.

Avec ce nouveau jeu de poids, 478 958 personnes handicapées sont accompagnées en ESMS au 31 décembre 2018 (tableau 13).

¹⁸ Pour un croisement donné ((CATEGORIE = X ; AUTRES ACCOMPAGNEMENT = Y) x (CATEGORIE = Y ; AUTRES ACCOMPAGNEMENT = X)), dans un premier temps on repère les lignes ayant les mêmes réponses à la variable PECEXT et dans un deuxième temps les lignes ayant les mêmes réponses à la variable PECEXT et à la catégorie d'établissement. On soustrait ces deux ensembles et il reste uniquement les individus ayant les mêmes réponses à la variable PECEXT avec des catégories d'établissement différentes, ce que l'on recherche.

¹⁹ Cette méthode a aussi été choisie par les concepteurs de l'enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants ».

Tableau 13 • Nombre de doubles comptes et de personnes accueillies

	Adultes	Enfants	Total
Indicatrice de doubles comptes (données brutes)	74 274	3 245	77 519
Nombre de personnes accueillies avant traitement des doubles comptes	358 118	168 744	526 862
Nombre de personnes accueillies après traitement des doubles comptes	311 650	167 308	478 958
Différence	-46 467	-1 447	-47 914

Source > ES-Handicap 2018.

■ CORRECTION DE LA NON-RÉPONSE PARTIELLE ET DERNIÈRES CORRECTIONS DE COHÉRENCE

Depuis l'édition 2018 de l'enquête ES-Handicap, une correction de la non-réponse partielle est effectuée sur les variables décrivant le sexe et l'année de naissance des personnes accompagnées. Ces corrections ont été effectuées post-pondérations et post-doubles comptes.

Correction du sexe et de l'année de naissance

- Sexe : hot-deck stratifié en fonction de la catégorie d'établissement pour les tables « enfpresent », « enfentre », « enfsorti », « adupresent », « aduentre » et « adusorti » ;
- Année de naissance :
 - « enfentre » et « enfpresent » : dans un premier temps, imputation des années de naissance avec les réponse à la variable CLASSE (classe suivie/niveau estimé) puis hot-deck stratifié en fonction de la catégorie d'établissement et du sexe sur les valeurs manquantes restantes ;
 - « enfsorti » : dans un premier temps, imputation des années de naissance avec les réponse à la variable AVCLASSE (classe avant la sortie) puis hot-deck stratifié en fonction de la catégorie d'établissement et du sexe sur les valeurs manquantes restantes ;
 - « aduentre », « adupresent » et « adusorti » : hotdeck stratifié en fonction de la catégorie d'établissement et du sexe.

Dernières corrections de cohérence

- « enfentre », « enfpresent » et « enfsorti » : correction des années de naissance des enfants nés en 2018 et 2017 selon les réponses à la variable CLASSE (dans le cas où il s'agit de plusieurs classes - « de la 2nde à la terminale » - il a été imputé l'année de naissance inférieure, dans ce cas 2003) ; mises à blanc de la variable type de scolarisation dans les cas :
 - le jeune est indiqué comme étant en Segpa alors qu'il est âgé de moins de 10 ans ;
 - le jeune est indiqué comme étant en Erea alors qu'il est âgé de moins de 6 ans ;
 - le jeune est indiqué comme étant en ULIS-collège ou lycée alors qu'il est âgé de moins de 6 ans ;
 - le jeune est indiqué comme étant en ULIS-école alors qu'il est âgé de moins de 3 ans ;
- toutes les tables adultes et enfants : harmonisation des nomenclatures DEFP et DEFA : « Autres déficiences non désignées par ailleurs » a le code « 91 » pour les deux variables.

Tableau 14 • Tableau récapitulatif de la correction de la non-réponse partielle et des dernières corrections de cohérence sur la variable NAISSAN

Tables	Valeurs manquantes imputées via la réponse à CLASSE	Valeurs manquantes imputées par hot-deck stratifié	Valeurs corrigées via la réponse à CLASSE pour les enfants nés en 2018 ou 2017	Total	Part des imputations dans l'ensemble des réponses (en %)
Enfpresent	167	252	294	713	0,5
Enfentre	32	47	148	227	0,7
Enfsorti	9	89	6	104	0,4
Adupresent	0	1 052	0	1 052	0,4
Aduentre	0	31	0	31	0,1
Adusorti	0	311	0	311	1

Source > ES-Handicap 2018.

Tableau 15 • Tableau récapitulatif de la correction de la non-réponse partielle et des dernières corrections de cohérence sur la variable SEXE

Tables	Valeurs manquantes imputées par hot-deck stratifié	Part des imputations dans l'ensemble des réponses (en %)
Enfpresent	784	0,5
Enfentre	119	0,4
Enfsorti	169	0,6
Adupresent	1 356	0,5
Aduentre	61	0,2
Adusorti	206	0,7

Source > ES-Handicap 2018.

■ POUR EN SAVOIR PLUS

Une page web est dédiée à l'enquête : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/lenquete-aupres-des-etablissements-et-services-pour-enfants-et-adultes>

Pour toutes questions relatives à l'enquête, merci de vous adresser à drees-es-handicap@sante.gouv.fr

Bellamy V., Bergeron T. (novembre 2022), [312 000 personnes sont accompagnées dans les établissements et services médico-sociaux pour adultes handicapés fin 2018, DREES, Études et Résultats, n°1247](#)

Kupska N., Bellamy V. (novembre 2022), [Deux tiers des adultes handicapés accompagnés par des structures dédiées bénéficient d'une protection juridique fin 2018, DREES, Études et Résultats, n°1246](#)

Bergeron, T. (mai 2022), [Près de 170 000 enfants et adolescents handicapés accompagnés dans des structures dédiées fin 2018, DREES, Études et Résultats, n°1231](#)

Bellamy, V. (mai 2022), [25 000 jeunes accompagnés par les structures pour enfants et adolescents handicapés sont bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance, DREES, Études et Résultats, n°1230](#)

Bergeron T., Dauphin, L. (novembre 2020), [L'offre d'accueil des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux fin 2018, DREES, Études et Résultats, n°1170](#)

Annexe 1. Questionnaire et nomenclatures

Le questionnaire est accessible [ici](#). Les nomenclatures sont accessibles [ici](#).

Questionnaire de la post-enquête auprès des non-répondants :

Vous n'avez pas répondu à l'enquête ES-Handicap 2018 dont la collecte s'est déroulée du 15 janvier au 28 juin 2018. Pourriez-vous nous indiquer la ou les raisons principales de cette non-réponse ?

- Mon établissement n'était pas dans le champ de l'enquête (fermé au 31/12/2018, n'accueille pas de PH)
- J'ai répondu à l'enquête mais sur le questionnaire d'une autre structure (regroupement de données)
- Je n'ai pas réussi à répondre à l'enquête (problème de connexion, d'import Excel)
- Je n'ai jamais reçu de courrier m'invitant à répondre à cette enquête
- Je n'avais pas le temps de répondre à cette enquête
- Autres raisons : EN CLAIR

Si votre structure n'est pas dans le champ de l'enquête ou si elle a répondu sur le questionnaire d'une autre structure (modalités 1 et 2 de la question précédente), merci de nous indiquer votre numéro Finess pour que nous puissions mettre notre base à jour. Si oui, y aviez-vous répondu ?

- Réponse ouverte

Si "Autres raisons", préciser

- Réponse ouverte

Vous souvenez-vous avoir été interrogé lors de la précédente édition de l'enquête (ES-Handicap 2014), qui a été collectée en 2015 ?

- Oui/Non

Si oui, y aviez-vous répondu ?

- Oui/Non

Si oui, pourquoi avoir répondu en 2015 et pas cette année ?

- Réponse ouverte

La société Ipsos était chargée d'assurer la hotline de l'enquête pour répondre aux établissements et de mettre en œuvre les différentes relances (mail, postale et téléphonique). Avez-vous été en contact avec cette hotline ?

- Oui/Non

Si oui, avez-vous des remarques concernant la prestation de la hotline ?

- Réponse ouverte

Souhaitez-vous nous faire part d'autres remarques au sujet de la collecte de l'enquête ES-Handicap 2018 ?

- Réponse ouverte

Avez-vous des suggestions pour faire évoluer l'enquête, qui pourraient vous conduire à répondre aux prochaines vagues ?

- Réponse ouverte

Annexe 2. Tableaux détaillés des taux de réponse

Tableau A2-1 • Taux de réponse par quartiles de taille (en nombre de places)

	Non-répondants	Répondants	Total
Q1	20,5 %	79,5 %	100 %
Q2	14,7 %	85,3 %	100 %
Q3	14,8 %	85,2 %	100 %
Q4	15,0 %	85,0 %	100 %

Source > ES-Handicap 2018.

Tableau A2-2 • Taux de réponse par déciles de taille (en nombre de places)

	Non-répondants	Répondants	Total
D1	24,8 %	75,2 %	100 %
D2	17,7 %	82,3 %	100 %
D3	16,5 %	83,5 %	100 %
D4	14,6 %	85,4 %	100 %
D5	14,1 %	85,9 %	100 %
D6	13,6 %	86,4 %	100 %
D7	15,5 %	84,5 %	100 %
D8	14,1 %	85,9 %	100 %
D9	16,6 %	83,4 %	100 %
D10	13,9 %	86,1 %	100 %

Source > ES-Handicap 2018.

Tableau A2-3 • Taux de réponse par catégorie d'établissement

	Non-répondants		Répondants		Total	
	Effectif	en %	Effectif	en %	Effectif	en %
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SES-SAD)	202	11,9%	1 502	88,1%	1 704	100%
Instituts médico-éducatifs (IME)	142	11,2%	1 123	88,8%	1 265	100%
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)	61	14,5%	361	85,5%	422	100%
Établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés	27	13,8%	169	86,2%	196	100%
Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP)	113	27,7%	295	72,3%	408	100%
Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)	43	13,5%	276	86,5%	319	100%
Établissements pour déficients moteurs	20	14,2%	121	85,8%	141	100%
Instituts pour déficients visuels	1	3,4%	28	96,6%	29	100%
Établissements pour déficients auditifs	5	7,2%	64	92,8%	69	100%
Instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles	2	11,1%	16	88,9%	18	100%
Centres de préorientation pour adultes handicapés	8	17,8%	37	82,2%	45	100%
Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)	215	15,2%	1 199	84,8%	1 414	100%
Centres de rééducation professionnelle (CRP)	6	7,3%	76	92,7%	82	100%
Foyers d'hébergement pour adultes handicapés	235	18,7%	1 024	81,3%	1 259	100%
Foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés	13	14,6%	76	85,4%	89	100%
Maisons d'accueil spécialisées (MAS)	97	13,9%	601	86,1%	698	100%
Établissements expérimentaux pour l'enfance handicapée	35	30,7%	79	69,3%	114	100%

Établissements expérimentaux pour adultes handicapés	44	30,6%	100	69,4%	144	100%
Foyers occupationnels et foyers de vie pour adultes handicapés	324	18,3%	1 449	81,7%	1 773	100%
Établissements d'accueil temporaire d'enfants handicapés	8	34,8%	15	65,2%	23	100%
Établissements d'accueil temporaire d'adultes handicapés	22	36,1%	39	63,9%	61	100%
Jardins d'enfants spécialisés	2	25,0%	6	75,0%	8	100%
Foyers d'accueil médicalisés pour adultes handicapés (FAM)	157	16,1%	816	83,9%	973	100%
Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)	58	14,1%	354	85,9%	412	100%
Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)	203	20,0%	813	80,0%	1 016	100%
Unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS)	2	14,3%	12	85,7%	14	100%
Établissements d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM)	2	20,0%	8	80,0%	10	100%
Établissements d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (EANM)	9	27,3%	24	72,7%	33	100%

Source > ES-Handicap 2018.

Tableau A2-4 • Taux de réponse par quartile de taille (en nombre de places) et type d'établissement (en %)

	Non-répondants	Répondants	Total
Expérimentaux_adultes_et_enfantsQ3	100	0	100
Expérimentaux_adultes_et_enfantsQ4	100	0	100
EAMQ1	100	0	100
Foyers_hébergement_enfantsQ1	88	13	100
Foyers_hébergement_enfantsQ2	75	25	100
Foyers_hébergement_enfantsQ4	75	25	100
Expérimentaux_enfantsQ3	56	44	100
Temporaire_enfantsQ4	50	50	100
Jardins_d'enfantsQ2	50	50	100
Jardins_d'enfantsQ3	50	50	100
EANMQ1	50	50	100
Temporaire_adultesQ1	46	54	100
Expérimentaux_adultesQ3	46	54	100
Temporaire_adultesQ2	45	55	100
Temporaire_enfantsQ2	43	57	100
Temporaire_adultesQ4	39	61	100
CPOQ1	38	62	100
Expérimentaux_adultesQ1	33	67	100
Foyers_hébergement_enfantsQ3	33	67	100
EANMQ3	33	67	100
UEROSQ1	33	67	100
UEROSQ2	33	67	100
SAVSQ1	31	69	100
Foyer_d'accueil_polyvalentQ3	29	71	100
UEROSQ3	29	71	100

ITEPQ1	28	72	100
Expérimentaux_adultesQ2	28	72	100
Foyer_hébergement_adultesQ1	27	73	100
Sensoriel_enfantsQ1	25	75	100
Temporaire_enfantsQ1	25	75	100
Foyers_occupationnelsQ1	24	76	100
CPOQ3	22	78	100
Expérimentaux_enfantsQ2	22	78	100
Expérimentaux_enfantsQ1	21	79	100
UEROSQ4	21	79	100
Temporaire_adultes_Q3	21	79	100
MASQ1	21	79	100
Moteurs_enfantsQ1	20	80	100
Sensoriel_enfantsQ2	20	80	100
ESATQ1	20	80	100
SESSADQ1	19	81	100
Polyhandicap_enfantsQ3	19	81	100
Expérimentaux_enfantsQ4	19	81	100
SAVSQ2	18	82	100
Foyers_occupationnelsQ2	18	82	100
Foyers_occupationnelsQ3	18	82	100
SAVSQ4	17	83	100
Foyer_hébergement_adultesQ2	17	83	100
FAMQ1	17	83	100
FAMQ4	17	83	100
Auditifs_enfantsQ1	17	83	100
Foyer_hébergement_adultesQ3	17	83	100
Temporaire_enfantsQ3	17	83	100
EAMQ2	17	83	100
FAMQ3	16	84	100
Expérimentaux_adultesQ4	16	84	100
SAMSAHQ4	16	84	100
IMEQ1	16	84	100
SAMSAHQ3	16	84	100
SAMSAHQ1	15	85	100
Polyhandicap_enfantsQ2	15	85	100
ESATQ4	15	85	100
Moteurs_enfantsQ3	15	85	100
CRPQ2	14	86	100
Foyer_d'accueil_polyvalentQ2	14	86	100
FAMQ2	14	86	100
ESATQ2	14	86	100
Foyer_hébergement_adultesQ4	14	86	100
Moteurs_enfantsQ4	14	86	100
MASQ4	14	86	100
Foyers_occupationnelsQ4	13	87	100
Auditifs_enfantsQ3	13	87	100

SAVSQ3	13	87	100
ESATQ3	13	87	100
ITEPQ4	13	87	100
Polyhandicap_enfantsQ1	13	87	100
Visuels_enfantsQ4	13	87	100
MASQ2	12	88	100
SESSADQ3	12	88	100
IMEQ2	12	88	100
Moteurs_enfantsQ2	10	90	100
SESSADQ2	10	90	100
SAMSAHQ2	9	91	100
MASQ3	9	91	100
IMEQ4	9	91	100
ITEPQ2	9	91	100
CRPQ4	9	91	100
ITEPQ3	9	91	100
Foyer_d'accueil_polyvalentQ4	9	91	100
IMEQ3	8	92	100
CPOQ4	8	92	100
Polyhandicap_enfantsQ4	8	92	100
SESSADQ4	8	92	100
CRPQ1	5	95	100
Foyer_d'accueil_polyvalentQ1	5	95	100
Visuels_enfantsQ1	0	100	100
Visuels_enfantsQ2	0	100	100
Visuels_enfantsQ3	0	100	100
Auditifs_enfantsQ2	0	100	100
Auditifs_enfantsQ4	0	100	100
Sensoriel_enfantsQ3	0	100	100
Sensoriel_enfantsQ4	0	100	100
CPOQ2	0	100	100
CRPQ3	0	100	100
Jardin_d'enfantsQ1	0	100	100
Jardin_d'enfantsQ4	0	100	100
EAMQ3	0	100	100
EAMQ4	0	100	100
EANMQ2	0	100	100
EANMQ4	0	100	100

Note > Les quartiles du nombre de places ont été calculés sur l'ensemble des établissements et non par catégories d'établissements.
Source > ES-Handicap 2018.

Annexe 3. Tableaux sur la comparaison des méthodes de pondération

On a effectué des comparaisons entre l'ancienne et la nouvelle méthode de pondération :

- selon que les individus sont entrés / sortis / présents (tableaux A3-1 à A3-10) ,
- selon la catégorie de l'établissement pour les seuls présents au 31/12/2018 (tableaux A3-2 à A3-4).

Tableau A3-1 • Poids des tables enfentre, enfresent, enfsorti, aduentre, adupresent et adusorti avec les deux méthodes de pondération

		Mini- mum	P01	P05	P10	Q1	Mé- diane	Moyenne	Q3	P90	P95	P99	Maxi- mum
Enfants présent au 31/12/2018	An- cienne mé- thode	1,00	1,04	1,14	1,14	1,14	1,14	1,15	1,14	1,17	1,19	1,40	1,64
	Nou- velle mé- thode	0,87	0,89	0,95	0,98	1,05	1,12	1,14	1,21	1,29	1,39	1,71	2,82
Enfants entrés au cours de l'année 2018	An- cienne	0,86	1,14	1,21	1,21	1,21	1,24	1,24	1,24	1,27	1,27	1,58	2,43
	Nou- velle	0,92	0,94	1,00	1,03	1,11	1,21	1,22	1,28	1,41	1,48	1,96	2,41
Enfants sortis au cours de l'année 2018	An- cienne	1,00	1,05	1,15	1,15	1,15	1,16	1,16	1,16	1,18	1,22	1,31	1,33
	Nou- velle	0,89	0,90	0,95	0,98	1,06	1,14	1,16	1,22	1,31	1,43	1,82	2,47
Adultes présents au 31/12/2018	An- cienne	1,08	1,16	1,20	1,20	1,20	1,25	1,25	1,26	1,33	1,33	1,56	1,56
	Nou- velle	0,85	0,93	0,98	1,01	1,11	1,22	1,25	1,30	1,42	1,53	3,66	4,72
Adultes entrés au cours de l'année 2018	An- cienne	0,86	1,28	1,28	1,28	1,29	1,38	1,63	1,42	1,53	4,33	4,33	4,33
	Nou- velle	0,91	1,03	1,12	1,14	1,23	1,32	1,56	1,41	1,72	4,03	4,55	4,72
Adultes sortis au cours de l'année 2018	An- cienne	0,80	1,16	1,20	1,20	1,24	1,26	1,27	1,30	1,35	1,35	1,35	1,35
	Nou- velle	0,83	0,96	1,00	1,03	1,14	1,26	1,27	1,34	1,45	1,54	1,68	4,72

Source > ES-Handicap 2018.

Tableau A3-2 • Personnes handicapées présentes au 31/12/2018 accompagnées en structures pour adultes handicapés avec les deux méthodes de pondération

	Ancienne pondé- ration	Nouvelle pondé- ration	Différence (nou- velle – ancienne)	Différence en % [(nouvelle-an- cienne/ancienne)]
ESAT	125 653	125 653	0	0%
CRP	8 348	8 348	0	0%
CPO	*	*	0	0%
UEROS	534	534	0	0%
Foyer occupationnel / foyer de vie (adultes)	55 794	55 794	0	0%
Foyer d'hébergement (adultes)	36 146	36 146	0	0%
MAS	29 313	29 313	0	0%
FAM***	28 883	28 850	-33	0%

Foyer accueil polyvalent (adultes)*	3 278	3 269	-9	0%
SAVS	49 677	49 677	0	0%
SAMSAH	14 513	14 513	0	0%
Accueil temporaire Adultes**	1 405	1 564	159	11%
Expérimental adultes**	3 858	3 709	-149	-4%
Établissements d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM) ***	456	489	33	7%
Établissements d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (EANM) *	251	260	9	4%
Total Adultes	358 109	358 118	10	0%

Note > * : 1^{ère} catégorie de structures regroupées pour le calage. ** : 2^{ème} catégorie de structures regroupées pour le calage. *** : 3^{ème} catégorie de structures regroupées pour le calage.

Source > ES-Handicap 2018.

Tableau A3-3 • Personnes handicapées présentes au 31/12/2018 accompagnées en structures pour enfants et adultes handicapés avec les deux méthodes de pondération

	Ancienne pondération	Nouvelle pondération	Différence (nouvelle – ancienne)	Différence en % [(nouvelle-ancienne)/ancienne]
Établissements expérimentaux pour personnes handicapées	*	*	0	0%
Lieux de vie et d'accueil (LVA)*	37	30	-7	-18%
Total Enfants et Adultes	37	30	-7	-18%

Note > * : catégories regroupées pour le calage.

Source > ES-Handicap 2018.

Tableau A3-4 • Personnes handicapées sorties au cours de l'année 2018 accompagnées par une structure pour enfants handicapés avec les deux méthodes de pondération

	Ancienne pondération	Nouvelle pondération	Différence (nouvelle – ancienne)	Différence en % [(nouvelle-ancienne)/ancienne]
IME	11 123	11 123	0	0%
ITEP	4 388	4 388	0	0%
Établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés	561	561	0	0%
Établissements pour déficients moteurs	1 092	1 092	0	0%
Établissements pour déficients auditifs	704	704	0	0%
Instituts pour déficients visuels	216	216	0	0%
Instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles	108	108	0	0%
SESSAD	13 361	13 361	0	0%
Accueil temporaire Enfants*	*	*	0	0%
Jardin d'enfants*	60	63	3	5%
Expérimental enfants*	768	767	-1	0%
Foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés*	38	40	2	5%
Total Enfants	32 419	32 423	4	0%

Note > * : catégories regroupées pour le calage.

Source > ES-Handicap 2018.

Tableau A3-5 • Personnes handicapées sorties au cours de l'année 2018 accompagnées par une structure pour adultes handicapés avec les deux méthodes de pondération

	Ancienne pondération	Nouvelle pondération	Différence (nouvelle – ancienne)	Différence en % [(nouvelle-ancienne)/ancienne]
ESAT	8 677	8 677	0	0%
CRP	7 501	7 501	0	0%
CPO	*	*	0	0%
UEROS	730	730	0	0%
Foyer occupationnel / foyer de vie (adultes)	3 523	3 523	0	0%
Foyer d'hébergement (adultes)	3 394	3 394	0	0%
MAS	1 466	1 466	0	0%
FAM***	1 602	1 600	-2	0%
Foyer accueil polyvalent (adultes)*	251	252	0	0%
SAVS	7 888	7 888	0	0%
SAMSAH	3 754	3 754	0	0%
Accueil temporaire Adultes**	*	*	0	0%
Expérimental adultes**	915	1 006	92	10%
Établissements d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM) ***	19	21	2	10%
Établissements d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (EANM) *	16	15	0	-3%
Total Adultes	39 734	39 826	92	0%

Note > * : 1^{ère} catégorie de structures regroupées pour le calage. ** : 2^{ème} catégorie de structures regroupées pour le calage. *** : 3^{ème} catégorie de structures regroupées pour le calage.

Source > ES-Handicap 2018.

Tableau A3-6 • Personnes handicapées sorties au cours de l'année 2018 accompagnées par une structure pour enfants et adultes handicapés avec les deux méthodes de pondération

	Ancienne pondération	Nouvelle pondération	Différence (nouvelle – ancienne)	Différence en % [(nouvelle-ancienne)/ancienne]
Établissements expérimentaux pour personnes handicapées	*	*	0	0%
Lieux de vie et d'accueil (LVA)*	4	5	1	16%
Total Enfants et Adultes	4	5	1	0%

Note > * : catégories regroupées pour le calage.

Source > ES-Handicap 2018.

Tableau A3-7 • Personnes handicapées entrées au cours de l'année 2018 accompagnées par une structure pour enfants handicapés

	Ancienne pondération	Nouvelle pondération	Différence (nouvelle – ancienne)	Différence en % [(nouvelle-ancienne)/ancienne]
IME	12 579	12 579	0	0%
ITEP	5 064	5 064	0	0%
Établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés	687	687	0	0%
Établissements pour déficients moteurs	1 086	1 086	0	0%

Établissements pour déficients auditifs	701	701	0	0%
Instituts pour déficients visuels	315	315	0	0%
Instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles	155	155	0	0%
SESSAD	16 222	16 222	0	0%
Accueil temporaire Enfants*	21	77	56	274%
Jardin d'enfants*	63	40	-23	-37%
Expérimental enfants*	1 118	1 098	-20	-2%
Foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés*	34	35	1	2%
Total Enfants	38 043	38 057	14	0%

Note > * : catégories regroupées pour le calage.

Source > ES-Handicap 2018.

Tableau A3-8 • Personnes handicapées entrées au cours de l'année 2018 accompagnées par une structure pour adultes handicapés

	Ancienne pondération	Nouvelle pondération	Différence (nouvelle – ancienne)	Différence en % [(nouvelle-ancienne)/ancienne]
ESAT	10 020	10 020	0	0%
CRP	9 216	9 216	0	0%
CPO	*	*	0	0%
UEROS	911	911	0	0%
Foyer occupationnel / foyer de vie (adultes)	13 898	13 898	0	0%
Foyer d'hébergement (adultes)	3 776	3 776	0	0%
MAS	2 211	2 211	0	0%
FAM***	2 408	2 403	-6	0%
Foyer accueil polyvalent (adultes)*	354	356	2	1%
SAVS	9 937	9 937	0	0%
SAMSAH	4 787	4 787	0	0%
Accueil temporaire Adultes**	193	320	127	66%
Expérimental adultes**	1 367	1 242	-125	-9%
Établissements d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM) ***	67	73	6	9%
Établissements d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (EANM) *	25	22	-2	-9%
Total Adultes	59 170	59 172	2	0%

Note > * : 1^{ère} catégorie de structures regroupées pour le calage. ** : 2^{ème} catégorie de structures regroupées pour le calage. *** : 3^{ème} catégorie de structures regroupées pour le calage.

Source > ES-Handicap 2018.

Tableau A3-9 • Personnes handicapées entrées au cours de l'année 2018 accompagnées par une structure pour enfants et adultes handicapés

	Ancienne pondération	Nouvelle pondération	Différence (nouvelle – ancienne)	Différence en % [(nouvelle-ancienne)/ancienne]
Établissements expérimentaux pour personnes handicapées	*	*	0	0%
Lieux de vie et d'accueil (LVA)*	6	7	1	21%
Total Enfants et Adultes	6	7	1	21%

Note > * : catégories regroupées pour le calage.
Source > ES-Handicap 2018.

Annexe 4. Réponses à la variable utilisée pour identifier les doubles comptes

Tableau A4-1 • Réponses à la variable « Autres soins et/ou accompagnements hors de la structure enquêtée »

		1ère réponse	2ème réponse	3ème réponse	4ème réponse	5ème réponse
Dans le champ d'ES-Handicap	Instituts médico-éducatifs (IME)	1 911	24	0	0	0
	Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)	312	21	1	0	0
	Établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés	163	16	0	0	0
	Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP)	2 841	114	26	19	0
	Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)	229	23	1	0	0
	Établissements pour déficients moteurs	242	2	18	0	0
	Instituts pour déficients visuels	105	3	1	0	0
	Établissements pour déficients auditifs	290	5	1	0	0
	Instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles	265	28	0	0	0
	Centres de pré-orientation pour adultes handicapés	52	21	0	0	0
	Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)	16 077	120	6	1	0
	Centres de rééducation professionnelle (CRP)	752	4	0	0	0
	Foyers d'hébergement pour adultes handicapés	12 327	330	7	1	0
	Foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés	55	5	0	0	0
	Maisons d'accueil spécialisé (MAS)	1 438	5	1	0	0
	Établissements expérimentaux pour personnes handicapées	35	2	0	0	0
	Établissements expérimentaux pour enfants handicapés	57	3	0	0	0
	Établissements expérimentaux pour adultes handicapés	26	16	0	0	0
	Foyers occupationnels et foyers de vie pour adultes handicapés	1 467	126	1	0	0
	Établissements d'accueil temporaire pour enfants handicapés	310	10	0	0	0
	Établissements d'accueil temporaire pour adultes handicapés	664	88	3	2	0
	Jardins d'enfants spécialisés	21	0	1	0	0
	Foyers d'accueil médicalisé pour adultes handicapés (FAM)	1 233	12	14	10	0
Unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS)	61	3	1	0	0	
Établissements d'accueil médicalisé pour personnes handicapées (tout ou partie) (EAM)	35	3	0	0	0	

	Établissements d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (EANM)	56	1	0	0	0
	Lieux de vie et d'accueil (LVA)	277	38	2	0	0
	Services d'accompagnement pour enfants et adolescents (SESSAD, SSESD, SSEFS, SAAAS/ex-SAAAIS)	819	43	0	0	0
	Services d'accompagnement pour adultes (SAVS, SAMSAH)	12 941	707	12	2	0
	Foyer d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés	117	10	0	0	0
Pas dans le champ	Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)	145	8	0	0	0
	Logements-foyer / résidences autonomie	238	21	2	0	0
	Unités de soins de longue durée (USLD)	29	2	0	0	0
	Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	1 660	501	116	14	0
	Services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD)	240	56	8	0	0
	Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)	2 713	1 200	197	23	0
	Centres médico-psychologiques (CMP)	23 596	3 613	507	47	3
	Hôpital de jour en psychiatrie	3 043	784	206	25	2
Autre hospitalisation	3 431	844	208	52	10	
Autres	Non-réponse ou Pas d'autres soins et/ou accompagnements hors de la structure enquêtée	294 662	423 770	433 047	434 373	434 571
	Autres	28 442	1 831	192	17	0
	Inconnu	21 205	172	5	0	0

Lecture > 1 911 personnes ont, au moins, pour autres soins et/ou accompagnements hors de la structure enquêtée, un accompagnement en IME. La 1^{ère} réponse correspond à la première valeur renseignée dans la variable « autres soins ou accompagnements en dehors de la structure », la 2^{ème} réponse correspond à la deuxième valeur.

Champ > Personnes accompagnées dans une structure pour personnes handicapées au 31/12/2018, France.

Source > ES-Handicap 2018.

Annexe 5. Méthodes non retenues pour les doubles prises en charge

D'autres méthodes ont été testées pour repérer les doubles comptes. Ces dernières ont toutes pour point commun de chercher une correspondance entre individus à l'aide de clés d'identifications. Ces méthodes n'ont pas été choisies car, par construction, elles omettent les individus qui seraient potentiellement en double comptes avec des individus de structures non répondantes à l'enquête. Cette annexe présente les résultats de ces méthodes à titre informatif.

La recherche de correspondance entre individus est tributaire de la « Clé » utilisée, ie du nombre de variables utilisées pour chercher cette correspondance. La première clé utilisée (**Clé 1**) est composée des variables :

1. « Année de naissance »,
2. « Sexe »,
3. « Département de résidence avant admission »,
4. « Activité en journée avant admission »,
5. « Hébergement en journée avant admission »,
6. « Pathologie »,
7. « Déficience principale »,
8. « Déficiences associées »,
9. « Activité en journée »,
10. « Hébergement au 31 décembre »,
11. « Cette situation relève-elle du polyhandicap ? »,
12. « Cette situation relève-elle du handicap rare ? »,
13. « Existence d'une mesure de protection »
14. « Type de mesure de protection pour personnes accueillies de 18 ans ou plus »²⁰.

Il s'agit d'une clé assez stricte, puisque les réponses à l'ensemble de ces 14 variables doivent être identiques pour que l'on considère qu'il s'agit bien de la même personne.

Comme on imagine qu'un certain nombre de variables (en particulier les déficiences, les pathologies, le polyhandicap...) ne sont pas remplies de la même manière d'un établissement à un autre pour une même personne, nous avons aussi testé une clé moins stricte (**Clé 2**), formée des variables suivantes :

1. « Année de naissance »,
2. « Sexe »,
3. « Département de résidence avant admission »,
4. « Activité en journée avant admission »,
5. « Hébergement en journée avant admission »,
6. « Activité en journée »,
7. « Hébergement au 31 décembre »,
8. « Existence d'une mesure de protection »
9. « Type de mesure de protection pour personnes accueillies de 18 ans ou plus ».

La Clé 2 pouvant être interprétée comme trop « lâche », nous avons testé une troisième clé (**Clé 3**), formée à partir des variables suivantes :

1. « Année de naissance »,
2. « Sexe »,
3. « Département de résidence avant admission »,
4. « Activité en journée avant admission »,
5. « Hébergement en journée avant admission »,
6. « Pathologie »,
7. « Activité en journée »,
8. « Hébergement au 31 décembre »,
9. « Cette situation relève-elle du polyhandicap ? »,
10. « Existence d'une mesure de protection »
11. « Type de mesure de protection pour personnes accueillies de 18 ans ou plus ».

Enfin, une dernière clé a été testée (**Clé 4**), la moins restrictive parmi celles testées. Elle est formée à partir des variables suivantes :

1. « Année de naissance »,
2. « Sexe »,
3. « Région de l'établissement dans lequel la personne est accompagnée »

²⁰ Pour cette clé comme pour les suivantes, les personnes ayant une valeur manquante pour quelques variables dans un des deux établissements n'ont donc pas été considérées comme des doubles comptes.

Tableau A5-1 • Nombre de doubles comptes repérés (de la clé la plus restrictive à la moins restrictive)

	« Lignes » Adultes	« Lignes » Enfants
Clé 1 (stricte)	11 514	0
Clé 3	13 258	2
Clé 2	19 476	4
Clé 4 (moins stricte)	64 356	2 222

Source > ES-Handicap 2018.

Ce repérage a identifié 11 514 « lignes » comme doubles comptes sur une clé de correspondance assez stricte (Clé1), ce qui ferait **5 757 personnes** comptabilisées deux fois sur l'ensemble des structures enquêtées.

On repère 19 480 « lignes » dans ce cas sur une correspondance moins stricte (**9 738 personnes**).

Pour la clé n°3, qui est censée se situer entre la clé 1 et 2 en termes de restrictions, on repère 13 260 « lignes » soit **6 629 personnes** comptabilisées deux fois.

Enfin, avec la clé la moins stricte (clé 4), nous repérons 66 578 « lignes » soit **33 289 personnes** comptabilisées deux fois.

Tableau A5-2 • Nombre de doubles comptes pondérés

	Adultes	Enfants	Total
Clé 1 (stricte)			
Indicatrice	5 757	0	5 757
Jeu de poids actuel	358 109	168 710	526 819
Nouveau jeu de poids	351 201	168 710	519 911
Clé 2 (moins stricte)			
Indicatrice	9 738	2	9 740
Jeu de poids actuel	358 109	168 710	526 819
Nouveau jeu de poids	346 423	168 709	515 132
Clé 3 (entre les deux dernières)			
Indicatrice	6 629	1	6 630
Jeu de poids actuel	358 109	168 710	526 819
Nouveau jeu de poids	350 155	168 709	518 864
Clé 4 (la moins stricte)			
Indicatrice	32 178	1 111	33 289
Jeu de poids actuel	358 109	168 710	526 819
Nouveau jeu de poids	319 495	167 737	486 868

Source > ES-Handicap 2018.

Tableau A5-3 • Tableau récapitulatif enfants clé 2

Doubles comptes (non pondérés) entre catégories d'établissements	Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)	Instituts médico-éducatifs (IME)	Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)	Établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés	Établissements pour déficients moteurs	Instituts pour déficients visuels	Établissements pour déficients auditifs	Instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles	Établissements expérimentaux pour l'enfance handicapée	Établissements d'accueil temporaire d'enfants handicapés	Foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés	Lieux de vie et d'accueil (LVA)	Jardins d'enfants spécialisés
SESSAD	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IME	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ITEP	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements pour déficients moteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instituts pour déficients visuels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements pour déficients auditifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements expérimentaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Établissements d'accueil temporaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Foyers d'hébergement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieux de vie et d'accueil (LVA)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Jardins d'enfants spécialisés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source > ES-Handicap 2018.

Tableau A5-4 • Tableau récapitulatif enfants clé 3

Doubles comptes (non pondérés) entre catégories d'établissements	Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)	Instituts médico-éducatifs (IME)	Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)	Établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés	Établissements pour déficients moteurs	Instituts pour déficients visuels	Établissements pour déficients auditifs	Instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles	Établissements expérimentaux pour l'enfance handicapée	Établissements d'accueil temporaire d'enfants handicapés	Foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés	Lieux de vie et d'accueil (LVA)	Jardins d'enfants spécialisés
SESSAD	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IME	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ITEP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements pour déficients moteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instituts pour déficients visuels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Établissements pour déficients auditifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements expérimentaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements d'accueil temporaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Foyers d'hébergement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieux de vie et d'accueil (LVA)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Jardins d'enfants spécialisés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source > ES-Handicap 2018.

Tableau A5-5 • Tableau récapitulatif enfants clé 4

Doubles comptes (non pondérés) entre catégories d'établissements	Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SES-SAD)	Instituts médico-éducatifs (IME)	Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)	Établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés	Établissements pour déficients moteurs	Instituts pour déficients visuels	Établissements pour déficients auditifs	Instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles	Établissements expérimentaux pour l'enfance handicapée	Établissements d'accueil temporaire d'enfants handicapés	Foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés	Lieux de vie et d'accueil (LVA)	Jardins d'enfants spécialisés
SESSAD	284	229	36	5	14	2	56	17	6	6	1	0	0
IME	229	558	49	41	4	5	4	2	100	40	6	0	0
ITEP	36	49	14	0	1	1	0	0	8	0	0	9	0
Établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés	5	41	0	30	0	0	0	0	0	2	0	0	0
Établissements pour déficients moteurs	14	4	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instituts pour déficients visuels	2	5	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements pour déficients auditifs	56	4	0	0	0	0	48	0	0	0	0	0	0
Instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles	17	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements expérimentaux	6	100	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements d'accueil temporaire	6	40	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Foyers d'hébergement	1	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieux de vie et d'accueil (LVA)	0	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Jardins d'enfants spécialisés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source > ES-Handicap 2018.

Tableau A5-6 • Tableau récapitulatif adultes clé 1

Doubles comptes (non pondérés) entre catégories d'établissements	Centres de pré-orientation pour adultes handicapés	Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)	Centres de rééducation professionnelle (CRP)	Foyers d'hébergement pour adultes handicapés	Foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés	Maisons d'accueil spécialisées (MAS)	Établissements expérimentaux pour adultes handicapés	Établissements d'accueil temporaire d'adultes handicapés	Foyers d'accueil médicalisés pour adultes handicapés (FAM)	Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)	Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)	Unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS)	Établissements d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM)	Établissements d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (EANM)	Lieux de vie et d'accueil (LVA)
CPO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ESAT	0	2	0	4 274	0	0	0	1	0	87	1 383	0	0	0	0
CRP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Foyers d'hébergement	0	4 274	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Foyers d'accueil polyvalent	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MAS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements expérimentaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Établissements d'accueil tempo	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FAM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SAMSAH	0	87	0	0	0	0	0	0	0	0	9	0	0	0	0
SAVS	0	1 383	0	1	0	0	0	0	0	9	2	0	0	0	0
UEROS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EAM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EANM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieux de vie et d'accueil (LVA)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source > ES-Handicap 2018.

Tableau A5-7 • Tableau récapitulatif adultes clé 2

Doubles comptes (non pondérés) entre catégories d'établissements	Centres de préorientation pour adultes handicapés	Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)	Centres de rééducation professionnelle (CRP)	Foyers d'hébergement pour adultes handicapés	Foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés	Maisons d'accueil spécialisées (MAS)	Établissements expérimentaux pour adultes handicapés	Établissements d'accueil temporaire d'adultes handicapés	Foyers d'accueil médicalisés pour adultes handicapés (FAM)	Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)	Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)	Unités d'évaluation, de réentrainement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS)	Établissements d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM)	Établissements d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (EANM)	Lieux de vie et d'accueil (LVA)
CPO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

ESAT	0	2	0	6 862	0	0	0	3	0	199	2 610	0	0	0	0
CRP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Foyers d'hébergement	0	6 862	0	0	0	0	0	2	0	0	2	0	0	0	0
Foyers d'accueil polyvalent	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MAS	0	0	0	0	0	28	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Établissements expérimentaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements d'accueil temporaire	0	3	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FAM	0	0	0	0	0	0	0	0	26	0	1	0	0	0	0
SAMSAH	0	199	0	0	0	1	0	0	0	0	12	0	0	0	0
SAVS	0	2 610	0	2	0	0	0	0	1	12	36	0	0	0	0
UEROS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EAM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EANM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieux de vie et d'accueil (LVA)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source > ES-Handicap 2018.

Tableau A5-8 • Tableau récapitulatif adultes clé 3

Double comptes (non pondérés) entre catégories d'établissements	Centres de préorientation pour adultes handicapés	Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)	Centres de rééducation professionnelle (CRP)	Foyers d'hébergement pour adultes handicapés	Foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés	Maisons d'accueil spécialisées (MAS)	Établissements expérimentaux pour adultes handicapés	Établissements d'accueil temporaire d'adultes handicapés	Foyers d'accueil médicalisés pour adultes handicapés (FAM)	Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)	Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)	Unités d'évaluation, de réentrainement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS)	Établissements d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM)	Établissements d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (EANM)	Lieux de vie et d'accueil (LVA)
CPO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ESAT	0	2	0	4 632	0	0	0	1	0	106	1 867	0	0	0	0
CRP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Foyers d'hébergement	0	4 632	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0
Foyers d'accueil polyvalent	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MAS	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Établissements expérimentaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements d'accueil temporaire	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FAM)	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	1	0	0	0	0
SAMSAH	0	106	0	0	0	1	0	0	0	0	9	0	0	0	0

SAVS	0	1 867	0	2	0	0	0	0	0	1	9	12	0	0	0	0
UEROS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EAM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EANM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieux de vie et d'accueil (LVA)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source > ES-Handicap 2018.

Tableau A5-9 • Tableau récapitulatif adultes clé 4

Doubles comptes (non pondérés) entre catégories d'établissements	Centres de pré-orientation pour adultes handicapés	Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)	Centres de rééducation professionnelle (CRP)	Foyers d'hébergement pour adultes handicapés	Foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés	Maisons d'accueil spécialisées (MAS)	Établissements expérimentaux pour adultes handicapés	Établissements d'accueil temporaire d'adultes handicapés	Foyers d'accueil médicalisés pour adultes handicapés (FAM)	Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)	Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)	Unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS)	Établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM)	Établissements d'accueil non médicalisés pour personnes handicapées (EANM)	Lieux de vie et d'accueil (LVA)
CPO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
ESAT	0	500	0	20 129	245	5	46	39	16	2 809	5 331	0	0	10	0
CRP	0	0	540	0	0	22	0	0	0	0	2	3	0	0	0
Foyers d'hébergement	0	20 129	0	678	26	56	21	16	31	32	54	0	0	1	0
Foyers d'accueil	0	245	0	26	0	0	0	0	0	3	3	0	0	0	0

polyva- lent															
MAS	0	5	22	56	0	888	8	5	5	8	11	0	0	0	0
Établis- sements expéri- mentaux	0	46	0	21	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établis- sements d'accueil tempo- raire	0	39	0	16	0	5	0	0	4	29	24	0	0	1	0
FAM	0	16	0	31	0	5	0	4	694	22	23	0	151	0	0
SAMSAH	0	2 809	0	32	3	8	0	29	22	168	702	5	0	0	0
SAVS	1	5 331	2	54	3	11	0	24	23	702	1 090	0	0	0	0
UEROS	0	0	3	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0
EAM	0	0	0	0	0	0	0	0	151	0	0	0	0	0	0
EANM	0	10	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Lieux de vie et d'accueil (LVA)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source > ES-Handicap 2018.

Annexe 6. Tableaux détaillés des doubles comptes repérés

Tableau A6-1 • Tableau récapitulatif enfants

Doubles comptes (non pondérés) entre catégories d'établissements	Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SES-SAD)	Instituts médico-éducatifs (IME)	Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)	Établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés	Établissements pour déficients moteurs	Instituts pour déficients visuels	Établissements pour déficients auditifs	Instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles	Établissements expérimentaux pour l'enfance handicapée	Établissements d'accueil temporaire d'enfants handicapés	Foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés	Lieux de vie et d'accueil (LVA)	Jardins d'enfants spécialisés
SESSAD	389	389	75	25	58	14	130	31	6	43	10	19	10
IME	168	639	36	59	19	24	32	13	46	214	38	94	7
ITEP	39	97	36	2	3	2	4	0	0	0	31	48	0
Établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés	16	79	0	65	1	0	1	0	4	26	1	1	3
Établissements pour déficients moteurs	6	11	1	1	0	7	2	3	0	9	2	3	0
Instituts pour déficients visuels	3	15	1	0	0	0	2	2	0	17	0	2	0
Établissements pour déficients auditifs	30	1	0	0	8	4	63	1	0	0	0	0	0
Instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles	13	13	1	0	0	0	130	0	0	0	0	0	0
Établissements expérimentaux	32	210	30	1	2	3	3	1	2	6	0	8	0

Établissements d'accueil temporaire	5	61	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Foyers d'hébergement	6	3	0	0	3	2	3	0	0	0	0	0	0	0
Lieux de vie et d'accueil (LVA)	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Jardins d'enfants spécialisés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source > ES-Handicap 2018.

Tableau A6-2 • Tableau récapitulatif adultes

Doubles comptes (non pondérés) entre catégories d'établissements	Centres de préorientation pour adultes handicapés	Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)	Centres de rééducation professionnelle (CRP)	Foyers d'hébergement pour adultes handicapés	Foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés	Maisons d'accueil spécialisées (MAS)	Établissements expérimentaux pour adultes handicapés	Établissements d'accueil temporaire d'adultes handicapés	Foyers d'accueil médicalisés pour adultes handicapés (FAM)	Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)	Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)	Unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS)	Établissements d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM)	Établissements d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (EANM)	Lieux de vie et d'accueil (LVA)	Foyers occupacionnels et foyers de vie pour adultes handicapés
CPO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ESAT	4	702	23	20 006	25	6	8	97	30	5 363	5 363	6	0	11	26	211
CRP	0	1	669	0	0	0	0	0	0	6	6	0	0	0	0	2
Foyers d'hébergement	4	20 394	0	911	1	3	5	58	20	79	79	5	0	12	34	1 797
Foyers d'accueil polyvalent	0	669	0	112	3	0	0	11	0	18	18	0	0	0	0	1 074
MAS	1	38	93	249	0	1 211	5	42	48	17	16	0	0	2	0	108
Établissements	0	211	2	110	0	28	8	8	76	25	24	7	4	2	5	231

expérimentaux																
Établissements d'accueil temporaire	0	93	0	51	2	18	0	1	10	44	43	0	0	0	0	127
FAM	1	56	1	195	0	90	0	46	1 000	35	34	1	0	5	23	1 116
SAMSAH	11	661	10	32	4	41	2	100	76	383	383	27	7	4	9	131
SAVS	23	10 737	25	93	8	40	5	72	76	1 340	1 340	17	11	12	25	278
UEROS	2	8	22	2	0	0	0	0	2	12	12	0	0	0	0	1 797
EAM	0	1	0	0	0	0	0	0	382	0	0	0	0	0	0	12
EANM	0	21	0	1	0	0	0	19	0	2	2	0	0	1	0	109
LVA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
Foyers occupacionnels et foyers de vie	2	1 383	42	2 277	14	57	7	185	194	340	340	0	3	1	20	716

DREES MÉTHODES

N° 12 • octobre 2023

Corrections et pondérations de l'enquête ES-Handicap
2018

Directeur de la publication

Fabrice Lenglard

Responsable d'édition

Valérie Bauer-Eubriet

ISSN

2495-120X

Ministère des Solidarités et de la Santé
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP
Retrouvez toutes nos publications sur drees.solidarites-sante.gouv.fr et nos données sur www.data.drees.sante.fr
